



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 33, NUMÉROS 3-4, QUÉBEC, OCTOBRE 2004

La Table des greffiers



Photo : Jacques Gagnon, 2004

Brèves 2

Rapatriement des
études documentaires à la
Direction de la Bibliothèque
Jocelyn Saint-Pierre 3

La désignation des adjoints
de la Bibliothèque
Gaston Bernier 5

Gaston Deschênes quitte
l'Assemblée nationale
Christina Turcot 6

L'envolée de la consultation du public
André Grenier 8

Le travail des officiers à la Table
Suzanne Langevin 15

La Table, une pièce importante du
mobilier de l'Assemblée nationale
Alain Gariépy 21

Bibliothécaire et député
Fatima Houda-Pepin 23

Les archives de l'Assemblée nationale :
de l'accumulation à l'organisation
Gaston Bernier 27

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- Le 10 mai 2004, **M. Eric William Kierans**, député libéral de Notre-Dame-de-Grâce (1963 à 1968); le 16 juin 2004, **M. Jacques Miquelon**, député de l'Union nationale d'Abitibi-Est (1948 à 1960).

18 avril 2004

- L'Assemblée nationale reçoit, du 18 au 25 avril, une délégation du Groupe interparlementaire France-Québec du Sénat de la République française (GIFQS).

27 avril 2004

- M. Marc Bellemare, député de Vanier, démissionne de son poste de ministre de la Justice et Procureur général du Québec. Il quitte aussi ses fonctions de député à compter du 28 avril. La composition de l'Assemblée est maintenant la suivante : Parti libéral du Québec 73, Parti québécois 45, Action démocratique du Québec 4, indépendant 1 et deux sièges sont vacants.
- M. Jacques P. Dupuis, député de Saint-Laurent, est nommé ministre de la Justice et Procureur général du Québec.

3 mai 2004

- Décès de M. Benoît Massicotte, ancien directeur du *Journal des débats* à l'Assemblée nationale de 1964 à 1979.

14 mai 2004

- L'Assemblée nationale accueille la 8^e législature du Parlement écologiste.

19 mai 2004

- Le céderom *Écrire l'histoire de demain* de l'Assemblée nationale est finaliste, dans la catégorie multimédia, aux prix Zénith 2004 qui soulignent les réalisations en communication gouvernementale.

8 juin 2004

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dévoile les résultats d'un sondage sur la perception des Québécois à l'égard de leurs députés et de l'Assemblée nationale. Les résultats complets du sondage sont disponibles dans le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fra/sondage/index.html.

11 juin 2004

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dépose un projet de réforme parlementaire. Les modifications s'articulent autour de quatre axes, soit l'autonomie et l'initiative des députés, l'efficacité de leur travail, le respect de l'équilibre démocratique dans les délibérations parlementaires et, enfin, le rapprochement entre l'Assemblée et les citoyens. Notons parmi les propositions l'élection du président de l'Assemblée au scrutin secret, la tenue de votes libres, ainsi qu'un calendrier parlementaire qui serait étalé sur une période plus longue, mais comprenant une période de travaux intensifs beaucoup plus courte.

15 juin 2004

- M. Michel Bissonnet, président de l'Assemblée nationale, dépose le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec* pour l'exercice financier 2003-2004. Le rapport traite du travail parlementaire effectué par les députés au cours de la dernière année, des activités destinées aux citoyens, de la diplomatie parlementaire, de la protection du patrimoine politique et de l'administration de l'Assemblée.

17 juin 2004

- M. Christos Sirros, député de Laurier-Dorion et premier vice-président de l'Assemblée nationale annonce sa démission. La composition de l'Assemblée est maintenant la suivante : Parti libéral du Québec 72, Parti québécois 45, Action démocratique du Québec 4, indépendant 1 et trois sièges sont vacants.
- Ajournement de la 1^{re} session de la 37^e législature.

30 juin 2004

- Le président de l'Assemblée nationale, M. Michel Bissonnet, dirige une délégation de quatre parlementaires québécois dans le cadre d'une mission d'études en Angleterre et en Écosse. Cette mission s'inscrit dans la réflexion qui s'est amorcée en matière de réforme parlementaire.

(Suite à la page 35)

RAPATRIEMENT DES ÉTUDES DOCUMENTAIRES À LA DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jocelyn Saint-Pierre

Direction de la Bibliothèque
Assemblée nationale du Québec

À l'occasion de sa réunion du 17 juin dernier, le Bureau de l'Assemblée nationale a décidé de réintégrer à la Bibliothèque la Direction des études documentaires qui devient le Service des études documentaires. Rappelons que ce service, fondé en 1971 et appelé Service de la recherche, avait quitté la Bibliothèque en 2000. On a ainsi privilégié comme plusieurs autres Parlements, notamment ceux d'Ottawa et de Toronto, une approche intégrative.

Le Service des études documentaires a vu la nature de ses travaux évoluer au cours des dernières années. Ses champs de recherche couvrent tous les secteurs d'intervention de l'État québécois; il doit analyser divers documents soumis par les ministères et les organismes. Bref, il fournit un soutien professionnel et technique aux parlementaires et aux unités administratives dans la réalisation de leurs mandats et en particulier ceux liés aux travaux des commissions parlementaires et aux relations interparlementaires. Ces nouvelles responsabilités impliquent que les divers travaux de recherche doivent reposer sur une base documentaire solide.

Une institution comme celle de la Bibliothèque en est une de service aux usagers dans le domaine de l'information, de la documentation, de la recherche et de l'analyse. Il existe donc une synergie évidente entre un service de la recherche et un service de la référence. Les fonctions des bibliothécaires de référence et des chercheurs sont complémentaires. Il arrive fréquemment que le travail de l'un commence lorsque celui de l'autre se termine. Dans la réalité, plusieurs chercheurs font appel aux bibliothécaires pour recueillir les informations nécessaires à la rédaction de leurs analyses, et il n'est pas rare que les bibliothécaires consultent les agents de recherche à des fins professionnelles. De plus, divers outils documentaires ont été conçus et produits à

la Bibliothèque. Le rapatriement de la Direction des études documentaires facilitera leur mise à jour et profitera ainsi aux bibliothécaires de référence et aux agents de recherche. Par ailleurs, les mandats des uns et des autres sont souvent méconnus par les personnes qui font appel à l'un ou l'autre des services et la nature de certaines requêtes se situe à la limite des attributions respectives des deux secteurs. Cette décision vise donc à favoriser une meilleure intégration du travail de recherche et de la fonction de référence, reconnaissant ainsi le caractère complémentaire de ces deux activités. Elle permettra également de maintenir et de développer, au sein d'une seule entité administrative, l'expertise reliée à l'histoire de nos institutions parlementaires.

Dans la foulée de cette décision, un poste de directeur associé a été octroyé à la Bibliothèque afin d'appuyer le directeur dans son travail de coordination et d'intégration des fonctions documentaires. Il aura sous sa responsabilité le nouveau Service des études documentaires et le Service de la référence. Monsieur James Maranda remplit cette fonction depuis le 5 juillet dernier. Alliant une formation d'historien et d'éducateur, reçue à l'Université d'Ottawa, et une formation de juriste, de l'Université de Montréal, M. Maranda a une grande expérience de l'administration publique et de notre institution parlementaire.

Monsieur Martin Rochefort a été désigné comme directeur du Service des études documentaires en remplacement de M. Gaston Deschênes qui a pris sa retraite en juin dernier. Monsieur Rochefort possède une formation en histoire de l'Université Laval et une formation en administration publique de l'École nationale d'administration publique; il connaît bien ce secteur puisqu'il œuvre dans le domaine de la recherche depuis plusieurs années.

Au fil des ans, la recherche à l'Assemblée nationale a beaucoup évolué depuis les années 1970. Les partis politiques se sont dotés de leur propre service de recherche et l'Assemblée nationale a créé la Direction de la recherche en procédure parlementaire. Ce retour à la Bibliothèque

permettra d'offrir aux parlementaires et à leurs collaborateurs une documentation pertinente et un service accru, de meilleure qualité et plus rapide dans le domaine de l'information. La fonction recherche et analyse constitue une locomotive pour une bibliothèque parlementaire.

SILENCE ON TOURNE! QUAND DES ACTEURS DEVIENNENT DÉPUTÉS



Photo : Pierre Massé

Entre le 9 et le 22 août dernier, une équipe de la maison de production Ciné-Télé Action a effectué six journées de tournage à l'Assemblée nationale dans le cadre de la réalisation d'une série de fiction consacrée à René Lévesque. Cette série, qui couvre la période 1959-1970 de la carrière de l'ancien premier ministre du Québec, a été tournée en anglais et en français. La salle de l'Assemblée nationale, la salle du Conseil législatif, la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, le bureau RC 45, qu'occupait Lévesque à son arrivée à l'Assemblée en 1960, ainsi que les terrains de l'Hôtel du Parlement ont ainsi été transformés en plateau de tournage grâce à la collaboration de plusieurs membres du personnel de l'Assemblée nationale. La série sera diffusée sur les ondes de la Société Radio-Canada à l'automne 2005. Quatre employés de l'Assemblée y ont participé à titre de figurant : François Arsenault, Patrick Byrne, Rémi Drolet et Clément Landry.

LA DÉSIGNATION DES ADJOINTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Gaston Bernier

Conseiller spécial
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La nomination récente d'un « directeur associé » à la Bibliothèque, expression nouvelle ici, a des précédents dans l'histoire sans qu'on soit tout à fait sûr du fait que la signification administrative des désignations soit toujours la même.

Au début des années 1840, Alpheus Todd a cosigné un rapport avec le bibliothécaire de l'époque et il y a inscrit le titre « Dép. Bibliothécaire » (sic). Dans les rapports qui suivent, en particulier en 1856, le titre devint « Assistant bibliothécaire ».

Durant les années Le May (1867 à 1892) et au début des années Dionne (1892 à 1912), il n'y eut pas d'adjoints sauf vers 1872 ou 1874 (L.-P. Turcotte, assistant bibliothécaire). Mais au début du XX^e siècle, le gouvernement nomma par arrêté en Conseil (30 décembre 1901), à la suite de pressions de députés anglophones, un « bibliothécaire conjoint », Arthur G. Doughty. La note officielle expédiée à Narcisse-Eutrope Dionne, bibliothécaire en poste depuis 1892, précisait : « [...] il a plu à monsieur le lieutenant-gouverneur de nommer M. A. G. Doughty [...] bibliothécaire de la Législature, conjointement avec vous-même [...] ». Aussi les rapports annuels de la Bibliothèque de 1901-1902 à 1903-1904 inclusivement sont-ils signés : « N.-E. Dionne / Arthur G. Doughty / Bibliothécaires conjoints ».

Par la suite, on observe l'existence du titre de « sous-bibliothécaire » (entre 1922 et 1935 tout au moins), « d'assistant-bibliothécaire » (après 1905) et même de « bibliothécaire suppléant » (intérimaire) en 1933. De 1937 à 1941, le gouvernement affectera à la Bibliothèque René Garneau, ci-devant secrétaire au ministère du Procureur général au moment où Maurice Duplessis prend le pouvoir : il est nommé « bibliothécaire adjoint et directeur technique » et il semble avoir travaillé

directement pour le sous-ministre Bruchési et avoir échappé à la compétence et au contrôle du bibliothécaire de l'époque, Georges-Émile Marquis. Quelques années plus tard, dans un organigramme de 1946, le nom de Jean-Charles Bonenfant est suivi de l'abréviation « Ass't-bibliothécaire ».

Au cours des décennies qui ont suivi, on s'est servi exclusivement de l'expression « directeur adjoint » et, exceptionnellement, « d'adjoint au directeur ». Eugène L'Heureux fut, quand à lui, désigné « bibliothécaire adjoint » par arrêté en Conseil le 22 juillet 1960. Le même titre fut utilisé par la suite même s'il put y avoir des éclipses.

La désignation nouvelle « directeur associé », apparue en juin dernier, est une première à la Bibliothèque. À Ottawa, on l'utilisait sous la forme de « bibliothécaire parlementaire associé » dans les années 1970 et 1980 et on l'utilise toujours sous une forme légèrement différente. Actuellement, l'associé cumule le poste de directeur du Service d'information et de recherche.

L'influence des pratiques étrangères peut expliquer l'utilisation de l'expression. Au cours des années 1980, un directeur adjoint de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ex-fonctionnaire fédéral, écrivait dans son curriculum vitæ : « directeur associé ». On lit dans une publication de l'Office de la langue française : « Le terme adjoint [...] a comme équivalents anglais *associate* ou *assistant* » (*Titres et désignations de fonctions*, 1989, p. 18). De fait, l'expression n'a pas la précision qu'on reconnaît à « directeur adjoint » (cadre axial, organique ou hiérarchique) et à « adjoint au directeur » (cadre d'état major ou fonctionnel). Le même titre s'appliqua à deux situations à la bibliothèque du Parlement fédéral, tantôt à un cadre hiérarchique, tantôt à un cadre conseil.

GASTON DESCHÊNES QUITTE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Christina Turcot

Service des études documentaires
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le 11 juin dernier, Gaston Deschênes quittait l'Assemblée nationale pour une retraite que l'on n'a pas de peine à imaginer bien remplie, à l'image de sa vie professionnelle. L'équipe de rédaction ne pouvait passer sous silence le départ de celui qui fut l'un des principaux artisans et collaborateurs du *Bulletin de la Bibliothèque*. Du premier article paru en 1979, intitulé « Masses et verges noires dans l'histoire du Québec », au dernier texte publié à ce jour, « Un gouvernement minoritaire à Québec : y a-t-il des précédents? » (2003), Gaston Deschênes a partagé à plus de quarante reprises le résultat de ses recherches et de ses réflexions avec les lecteurs du *Bulletin*. Une simple revue des titres donnés à ses articles donne une idée de la variété de ses champs d'intérêt et du vaste domaine couvert par ses recherches. Tant sur le plan de l'histoire et du patrimoine qu'en ce qui a trait à l'évolution et au fonctionnement du système parlementaire québécois, Gaston Deschênes laisse un apport inestimable à la connaissance de nos institutions.

Arrivé à l'Assemblée nationale en 1975, Gaston Deschênes se joint d'abord à l'équipe du Bureau d'accueil et d'information. C'est à cet endroit qu'il commence ses recherches sur le Parlement, une véritable quête qu'il poursuivra tout au long de sa carrière. Son parcours professionnel le mènera rapidement à la Bibliothèque, où il est nommé responsable du Service de la recherche en 1979, et à la tête de la Direction des études documentaires, en 2000.

Chercheur et collectionneur dans l'âme, Gaston Deschênes questionne, fouille, classe et conserve tout ce qui touche le Parlement, son histoire et ses acteurs. Il réussit ainsi à constituer une collection impressionnante de dossiers thématiques, biographiques et photographiques, sans oublier le lexique de termes parlementaires et les multiples guides, listes, statistiques et autres outils de recherche qu'il a élaborés



Photo : Daniel Lessard

au fil des ans. Sa contribution au chapitre des écrits est également importante, elle se traduit par de nombreux titres dont *Le député québécois* (en collaboration avec Jacques-André Grenier), *Le Parlement du Québec : deux siècles d'histoire* (en collaboration avec Maurice Pellerin) et *L'Hôtel du Parlement* (en collaboration avec Luc Noppen).

Si le départ de Gaston Deschênes inquiétait certains membres de son équipe qui allaient désormais devoir répondre aux questions « à cent piastres » provenant des parlementaires, de l'administration de l'Assemblée et des journalistes de la Tribune de la presse, l'imposant legs laissé par leur patron réussissait tout de même à apaiser quelque peu leurs angoisses! Il faut dire que les connaissances encyclopédiques de Gaston Deschênes sur le parlementarisme québécois, jumelées à sa phénoménale mémoire – ce n'est pas pour rien qu'il est le « spécialiste » de la devise du Québec, *Je me souviens* – en font une référence incontournable lorsque survient un événement particulier dont on ne sait s'il

constitue une « première » ou si l'histoire retient des manifestations semblables.

Connu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'Assemblée, Gaston Deschênes est souvent sollicité pour donner son avis – jamais complaisant et toujours fouillé – sur les sujets les plus variés, allant de la réforme parlementaire aux projets de commémoration. Bon communicateur, il est un conférencier recherché et accorde nombre d'entrevues qui ont le mérite de mieux faire connaître l'histoire – la petite et la grande – du Parlement et de ses membres. Son travail d'éditeur aux Éditions du Septentrion illustre bien son intérêt marqué pour l'histoire du Québec et l'importance qu'il accorde à la diffusion de celle-ci.

Travailleur infatigable, il n'est pas rare de voir partir Gaston Deschênes avec une pile de textes à réviser sous le bras. Amoureux de la langue française, les anglicismes et les mauvais emplois de la ponctuation n'échappent jamais à son œil

d'éditeur (on peut d'ailleurs penser qu'il lira ce texte un stylo rouge à la main!). Travailleur infatigable nous disions, Gaston Deschênes réussit à publier, parallèlement à son travail à l'Assemblée, plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire de sa région d'origine, la Côte-du-Sud.

Patron aimé et respecté, Gaston Deschênes a su constituer une équipe de recherche polyvalente et compétente qui sait répondre aux demandes les plus variées, dans les conditions souvent difficiles dictées par le rythme de la vie parlementaire : c'est là l'une de ses grandes réalisations et de ses grandes fiertés. Il a d'ailleurs imprimé certaines de ses qualités et de ses traits de caractère à la « personnalité » de sa direction, à savoir curiosité intellectuelle, autonomie et faculté d'adaptation.

Nous lui souhaitons une excellente retraite et espérons le lire bientôt dans nos pages ou ailleurs.



Gaston Deschênes en compagnie d'André Trudeau, ancien conseiller en relations interparlementaires, à l'occasion d'une conférence sur la vie quotidienne des premiers députés donnée dans le cadre des activités du Bicentenaire des institutions parlementaires québécoises. Source : ministère des Communications, photo : Daniel Lessard

L'ENVOLEE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

André Grenier

Service des études documentaires
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Les manifestations en marge des réunions internationales depuis l'échec de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, en 1999, témoignent du malaise d'une partie de l'opinion relativement à l'incontournable mondialisation. En outre, chaque nouvelle enquête réalisée à propos des élections au pays montre (malgré les limites inhérentes de la recherche) que les citoyens jugent de manière plus négative qu'autrefois les gouvernements et la classe politique. Certaines recherches tracent également le portrait d'un électeur type mieux informé, plus averti et aussi plus exigeant envers autrui ou envers les institutions. Cet électeur aime prendre la parole et il veut exercer une plus grande influence sur la conduite des affaires publiques. L'article qui suit examine donc l'évolution contemporaine de la consultation du public, en tant que mécanisme du processus d'élaboration des politiques. La consultation du public se définit comme une relation bidirectionnelle dans laquelle les citoyens (ou les groupes) fournissent un retour d'information à l'administration publique. Cette dernière définit des thèmes de consultation, pose des

questions et invite les citoyens à faire part de leurs vues et de leurs opinions¹. La consultation est aussi une forme de participation politique selon laquelle la responsabilité de la décision finale demeure entre les mains des élus.

L'origine de la consultation du public au Québec

Déjà à la fin des années soixante, la consultation du public apparaît comme un élément central de la gouvernance². À ce moment, certains brandissent même l'idéal d'une « démocratie de participation », dans le contexte de l'émergence de nouveaux enjeux sociaux (urbanisation, guerre des Églises à la pauvreté, rapports ethniques, « décolonisation », etc.). La participation devient une « préoccupation théorique et politique » au sein de la société civile avec la création des premiers comités de citoyens, en particulier dans le quartier de Saint-Henri, à Montréal³. Les gouvernements du Québec et du Canada commencent également à utiliser une variété de mécanismes de consultation, incluant des conseils consultatifs indépendants. Le tableau qui suit



Plusieurs consultations importantes se sont déroulées à l'Assemblée nationale, dont celles tenues par la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (mieux connue sous le nom de Commission Bélanger-Campeau du nom de ses deux coprésidents). On reconnaît entre autres sur la photo : Claude Béland, Ghislain Dufour, Gérald Larose et André Ouellet.
Source : *Le Soleil*, 10 octobre 1990

énumère une liste non limitative de moyens de consultation parmi lesquels apparaissent les mécanismes parlementaires.

En 1963, le gouvernement du Québec met sur pied le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), qui associe les citoyens à la planification du développement. Le BAEQ se révélera comme un « véritable laboratoire des sciences sociales »⁴. Puis, en 1978, la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement* rend obligatoire pour certains types de projets de développement une évaluation et un examen des impacts sur l'environnement. La *Loi* crée le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui tient des auditions publiques et mène des enquêtes à la demande du ministre (et sur requête du public). Selon le modèle consultatif défini par le BAPE « [...] la consultation ne constitue pas une forme de partage de la décision, mais plutôt un espace d'influence institué sur les décideurs »⁵.

Un chercheur de l'UQTR, André Thibault, explique de la façon suivante l'essor de la consultation publique, au Québec, des années soixante jusqu'aux années quatre-vingt :

[...] le pluralisme des valeurs, la montée de mouvements sociaux tel l'écologisme, une utilisation plus

intensive du territoire et l'élévation du niveau d'instruction et de culture, c'est-à-dire de conscience, des Québécois ont accentué le besoin du public [...] d'être présents aux affaires, de s'occuper de leurs affaires. En contrepartie, les associations et les institutions de tous ordres ont décidé, ou ont été forcées, de tenir compte de l'environnement social, économique et physique dans leur processus de décision⁶.

Selon ce même chercheur, deux grandes attitudes peuvent être décelées dans la relation de consultation entre les institutions et la société québécoise. D'une part, les décideurs cherchent à bien connaître leur environnement par une multiplication des enquêtes et des sondages, avec l'objectif ultime de mieux « vendre » les politiques publiques, notamment à l'aide de campagnes de relations publiques.

D'autre part, une deuxième attitude qui consiste à mettre l'accent sur l'interaction avec le public à une ou plusieurs étapes de la prise de décision gouvernementale. Dans ce cas, le « pouvoir du public » prend la forme de réactions, d'avis, de propositions de solutions, d'orientations et parfois même de prise en charge d'un domaine. Cette

Mécanismes de consultation	
Conseils consultatifs	Commissions (royales) d'enquête, audiences publiques
Commissions parlementaires	Commissions d'enquêtes parlementaires, groupes de députés (formés par l'exécutif)
Sommets nationaux de concertation	États généraux
Conférences, séminaires	Ateliers
Documents de travail	Consultations d'experts
Assemblées publiques locales, réunions communautaires	Groupes de discussion ou de concertation (<i>focus groups</i>)
Sondages	Questionnaires et entrevues
Sites Web interactifs	Consultations électroniques
Technique de groupe nominal	Télévote
Panel du peuple	Groupes ou forums de discussion en ligne



Paul Desmarais, Louis Laberge et René Lévesque lors du Sommet économique de la Malbaie en mai 1977. Les discussions de ce sommet ont porté sur les grandes orientations économiques du Québec et sur les relations patronales-ouvrières. Source : Archives nationales du Québec, photo : Jules Rochon

approche relève aussi « [...] d'une conception de la démocratie fondée sur le postulat que l'orientation de la société, de son environnement et de ses interventions dans le milieu appartient au public »⁷. Cette approche cherche à accorder au moins un certain degré de pouvoir au citoyen.

Les critiques de la consultation

À l'échelle canadienne (et peut-être aussi, à l'échelle québécoise), la consultation n'est pas encore ancrée dans la culture de la fonction publique au milieu des années 1980⁸. Certains fonctionnaires craignent de façon latente que les recommandations émises lors d'une consultation entraînent la négligence de leur propre expertise. Il est vrai que le reproche inverse existe dans la population, envers les consultations dominées par les experts plutôt que par les citoyens. Pour certains décideurs, la consultation du public est inefficace et elle fait perdre du temps, puisque les citoyens n'auraient pas les connaissances (et même l'intérêt) pour discuter à bon escient avec les spécialistes. Pour d'autres, la consultation représente même une abdication du pouvoir

décisionnel des élus et elle est susceptible d'augmenter le cynisme populaire, dans le cas où elle porte sur un sujet mal défini⁹.

D'autres critiques de la consultation du public s'en prennent à l'élargissement du pouvoir des groupes d'intérêt générés par cette pratique (des groupes qui détiennent des connaissances utiles à l'élaboration des politiques, mais dont la représentativité est discutable), ou bien à l'influence croissante de l'industrie sur la réglementation gouvernementale¹⁰. Dans cette optique, le « pouvoir du public » mentionné



René Lévesque lors du Sommet économique de la Malbaie en mai 1977. Source : Archives nationales du Québec, photo : Daniel Lessard

précédemment cède donc le pas devant des intérêts particuliers.

Dans la population, une critique courante porte sur le caractère censément factice de la consultation : le gouvernement consulte pour donner une illusion de démocratie ou de transparence. Ainsi, au Parlement certaines consultations se transforment en exercice de promotion de positions gouvernementales déjà arrêtées¹¹.

Les avantages de la consultation

Parmi les avantages de la consultation du public, on trouve l'influence au moins potentielle de celle-ci sur la qualité des décisions ou comme moyen d'empêcher que de mauvaises décisions soient prises. La consultation permet aussi au gouvernement, aux députés ou à l'Administration d'obtenir des portraits de l'opinion plus nuancés qu'un sondage. Ainsi, une consultation parlementaire permettra aux ministres ou aux fonctionnaires de « vérifier le degré de tolérance du public à l'égard d'une politique ou le fardeau [fiscal, réglementaire, etc.] qu'il est prêt à supporter »¹².

Certains soulignent le rôle pédagogique de cet exercice de la démocratie. En effet, « [la] consultation publique est vue comme une expérience d'apprentissage exceptionnelle, qui permet aux groupes d'entreprendre une réflexion collective, de développer leur argumentaire et d'éduquer leurs membres »¹³. Les participants obtiennent une meilleure information et peuvent faire connaître leurs points de vue ou préoccupations, auprès du gouvernement ou de l'opinion publique. La consultation ressort comme un moyen pour « ouvrir » le débat public. Plusieurs groupes qui réclament l'élargissement de la participation citoyenne et l'invention de nouveaux forums de délibération se font un devoir de participer de manière continue aux consultations publiques. Enfin, la consultation favorise le « réseautage », l'attention des citoyens aux besoins des autres,¹⁴ la sensibilisation à l'importance du compromis¹⁵ et l'atténuation des divisions au sein de la société civile¹⁶.

Un ex-président du BAPE, André Beauchamp, avance que la consultation

est importante pour deux raisons : premièrement, le public détient un savoir tiré de son vécu quotidien, un savoir qu'aucun expert ne pourra jamais restituer; deuxièmement, la consultation permet de contrer la subjectivité du savoir¹⁷. Beauchamp ajoute que :

[...] le recours au public agit comme une bouffée d'air frais. Sans s'en rendre compte, investisseurs, décideurs, experts, communicateurs gèrent la connaissance entre eux et s'entendent pour évacuer les zones d'incertitude à leur profit. La consultation du public fait émerger et apparaître les refus camouflés, les valeurs inconscientes, et jette donc une lueur accrue sur le débat. Elle déplace les zones d'incertitude et fait donc contrepoids au pouvoir des autres¹⁸.

<i>Pratiques pour favoriser le succès d'audiences publiques</i>
1. Adopter au préalable des règles de procédure claires (répondre aux questions : qui, quoi, où, quand et comment). Déterminer un sujet suffisamment précis. Bien évaluer le réalisme des délais. Établir des règles en se plaçant à la place des participants éventuels.
2. Assurer l'équité et l'ouverture du processus.
3. Organiser une démarche de sensibilisation avant les auditions.
4. Éviter les consultations sur des décisions déjà prises.
5. Déposer un document de consultation, avant le début de la consultation. Fournir une information pertinente, équilibrée et facile à comprendre.
6. Synthétiser les mémoires sous forme de tableaux, avant les audiences publiques. (Facultatif)
7. Assurer l'indépendance et la neutralité des personnes qui consultent. Écouter les participants plutôt que chercher à les convaincre. Les personnes qui consultent doivent accepter de se faire influencer.
8. Assurer une formation à la consultation aux animateurs et participants.
9. Tenir une période d'information avant les échanges d'opinions.
10. Ouvrir les auditions à tous les intéressés.
11. Publier un rapport avant la prise de décision. Le rapport comprend une synthèse des auditions, présentée de manière à appuyer des recommandations.
12. Assurer une rétroaction sur les décisions prises et sur leurs motifs. L'autorité politique devrait s'engager à tenir compte du rapport.

Les tendances récentes de la consultation

Dans les années 1980 et 1990, la consultation prend de l'importance au sein de l'Administration, en parallèle avec l'accent qui est mis sur la qualité du service. Ce dernier thème est devenu un élément central de la réforme de l'Administration. Or, comme le disent Kernaghan, Marson et Borins, « la consultation est souvent une condition préalable à la prestation de services satisfaisants »¹⁹. Ainsi, la consultation s'avère essentielle, pour transformer un organisme public axé sur la réglementation et le contrôle en un organisme centré sur la qualité du service.

Deux spécialistes du droit administratif, Issalys et Lemieux, mentionnent une tendance des autorités à consulter de manière continue et sans cérémonie²⁰. Dans la deuxième édition de leur ouvrage, ces auteurs ajoutent que :

[de] plus en plus, les textes normatifs ainsi que les pratiques administratives prévoient la participation de représentants des groupes intéressés ainsi que de personnalités extérieures à diverses étapes du processus décisionnel, de manière à tenter de réaliser un certain consensus au sein de la société civile²¹.

Les dirigeants ont donc le souci d'obtenir l'adhésion des citoyens concernés par une décision. Ils utilisent aussi très souvent les services d'experts. Certes, Issalys et Lemieux constatent aussi une tendance à remplacer la consultation menée à l'aide d'organismes consultatifs indépendants (et publics) par la consultation réalisée par l'Administration elle-même, soit dans le cours du processus décisionnel ordinaire.

En Amérique du Nord, une autre tendance porte les gouvernements à recourir de plus en plus à des *think tanks* (instituts privés de recherche sur les politiques). Certaines de ces organisations possèdent une expertise considérable; cependant, un grand nombre se font le porte-étendard d'une idéologie²².

Avec le tournant du millénaire, les administrateurs publics et les dirigeants politiques s'intéressent de plus en plus à la consultation électronique. En effet, les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) facilitent la diffusion large de l'information et elles permettent de joindre des gens qui n'auraient pu être atteints autrement. Il est permis de croire que les jeunes se montreront particulièrement intéressés à l'utilisation des nouvelles technologies à des fins consultatives. Cependant, l'essor de la



Les changements démographiques et la situation des finances publiques ont été le fil conducteur des grands thèmes qui ont été abordés lors des Forums régionaux « Place aux citoyens », coprésidés par M^{me} Line Beauchamp et M. Pierre Shedleur. Source : Secrétariat des Forums régionaux du ministère du Conseil exécutif, Chibougamau, 19 juin 2004

consultation électronique soulève la question des coûts et des ressources humaines qui seront nécessaires, puisqu'elles augmenteront sans doute en proportion. Pour produire un effet positif sur la confiance du public dans les institutions, l'élargissement de la consultation doit être accompagné par des mécanismes d'interaction et de suivi, qui peuvent requérir de nouveaux investissements.

En ce qui a trait aux thèmes ou aux sujets qui font l'objet de consultations, bon nombre d'entre elles portent maintenant sur les nouvelles technologies (médicales, biologiques ou agricoles), par exemple, sur les aliments modifiés génétiquement, étant donné que ces technologies suscitent l'inquiétude des citoyens. Les consultations tenues par les municipalités ou par des sociétés d'État sur des projets d'infrastructures sont également nombreuses²³.

La consultation du public apparaît donc aujourd'hui comme un élément essentiel de l'élaboration des politiques au Québec. Les modes de consultation sont variés et ils fournissent aux particuliers et aux groupes quantité d'occasions pour faire valoir leurs opinions. De surcroît, la consultation tend à prendre une importance de plus en plus grande. Certes, il existe une inégalité d'accès

entre les groupes organisés et les particuliers. Par ailleurs, on peut s'interroger sur la capacité de la consultation à résorber les réticences de la population à l'égard des partis et de la classe politique. Les méthodes de « participation active » ou « d'engagement des citoyens », parce qu'elles obligent le pouvoir à tenir compte dans ses décisions de propositions générées lors d'un exercice de participation citoyenne²⁴, pourraient-elles contribuer davantage à résoudre en partie ce que d'aucuns appellent la « crise de la représentation »? Parmi ces méthodes apparaissent les jurys de citoyens, les panels de citoyens, les sondages d'opinion délibératifs et les référendums d'initiative populaire.

D'autres actions peuvent certainement contribuer au raffermissement des liens entre la population et la classe dirigeante, notamment : l'amélioration de la qualité du discours politique, de la solidité de l'information qui est accessible sur les initiatives gouvernementales, de la représentativité des élites de différentes catégories sociopolitiques, le développement du journalisme civique et enfin, la stimulation chez tous les résidents du Québec d'un sentiment de maîtrise de leur avenir, ce qui suppose une économie florissante.

1. OCDE, *Des citoyens partenaires, information, consultation et participation à la formulation des politiques*, Paris, 2002, p. 24.

2. Selon Pierre de Senarclens, la gouvernance implique que les gouvernements n'exercent plus le monopole de la puissance légitime. D'autres institutions et acteurs (groupes de pression et membres de la société civile, États étrangers, organisations internationales) contribuent donc au maintien de l'ordre et participent à la régulation économique et sociale. Pierre de Senarclens, « Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale », *Revue internationale des sciences sociales*, 155, 1998, p. 96.

3. Andrée Fortin, « La participation : des comités de citoyens au mouvement communautaire », Jacques T. Godbout, *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, Québec, I.Q.R.C., 1991, p. 220.

4. René Durocher et al., *Histoire du Québec contemporain. Tome 2, Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1986, p. 489.

5. René Parenteau, « La consultation publique : une forme de participation du public aux décisions », *La participation politique. Leçons des dernières décennies*, Québec, I.Q.R.C., 1991, p. 163.

6. André Thibault, « La consultation du public, au-delà du symbole », *Loisir & société*, vol. 9, n° 1, 1986, p. 11.

7. *Ibid.*, p. 12.

8. Kenneth Kernaghan, Brian Marson, Sandford Borins, *L'administration publique de l'avenir*, Toronto, Institut d'administration publique du Canada, 2001, p. 203.

9. Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, *Les parlements dans l'œil de l'infocyclone : consultation et responsabilisation de la fonction publique*, Ottawa, 1996, p. 24.

10. *Ibid.*, p. 13. D'autres considèrent néanmoins la consultation comme un moyen pour réduire la dépendance des décideurs envers les intérêts corporatifs, les fonctionnaires ou les experts. Parenteau, *op. cit.*, p. 147.

11. Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, *op. cit.*, p. 16.

12. *Ibid.*, p. 23. Toutefois, certains spécialistes jugeront sans doute quelque peu négativement la consultation lorsque son rôle se limite à la mesure de l'impact de décisions déjà prises.

13. Rachel Laforest, « La consultation publique et les formes d'action collective », *Politique et sociétés*, vol. 19, n° 1, 2000, p. 28-30.

14. Karine Prémont, *Les méthodes de consultation publique, analyse et description*, ÉNAP, Laboratoire d'éthique publique, 2003, p. 20.

15. Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, *op. cit.*, p. 21.

16. Laforest, *op. cit.*, p. 46.

17. André Beauchamp, « L'individu, la collectivité et l'éthique : l'importance de la consultation publique » dans *L'avenir d'un monde fini. Jalons pour une éthique du développement durable*, Montréal, Fidès, 1991, Cahiers de recherche éthique n° 15, p. 165s.

18. *Ibid.*, p. 168.

19. Kernaghan, *op. cit.*, p. 203 et 208.

20. Pierre Issalys, Denis Lemieux, *L'action gouvernementale. Précis de droit des décisions administratives*, 2^e édition, Cowansville, Yvon Blais, 2002, p. 337.

21. *Ibid.*, p. 99.

22. Jon Pierre, « Consultation publique et participation des citoyens : les dilemmes de la fonction conseil », B. Guy Peters, Donald J. Savoie (dir.), *Réformer le secteur public : où en sommes-nous?*, Centre canadien de gestion et P.U.L., 1998, p. 104, 116-117. Jon Pierre oppose aussi les conseils consultatifs, les *think tanks* et les systèmes corporatistes de représentation des intérêts (ces derniers présents en Allemagne, Autriche, Suisse, Scandinavie, Japon, etc.). Pour Jon Pierre, le nouveau modèle corporatiste de participation et de représentation des groupes d'intérêts dans le monde est moins basé sur l'appartenance de masse et davantage sur le contrôle d'une expertise (politique) appropriée.

23. Prémont, *op. cit.*, p. 147s.

24. OCDE, *op. cit.*, p. 24 et 46s.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE PRÉSENTE L'EXPOSITION *LE CODE CIVIL : UNE HISTOIRE DE FAMILLE*

À l'occasion du bicentenaire du code Napoléon et du 10^e anniversaire du nouveau Code civil du Québec, l'Assemblée nationale et le ministère de la Justice du Québec présentent, jusqu'au vendredi 17 décembre 2004, dans le hall principal de l'Hôtel du Parlement, une exposition retraçant l'évolution du Code civil du Québec. À travers son impact sur la vie quotidienne des familles, cette exposition raconte l'histoire de l'élaboration de notre système de droit civil, de la Nouvelle-France à nos jours.

Tout au long de leur parcours, les visiteurs pourront admirer de très belles pièces provenant de collections publiques et privées, de la France et du Québec et dont plusieurs seront exposées pour la première fois. Parmi les livres et les documents anciens exposés, mentionnons un *Digeste Justinien*, code de droit romain constitué par ordre de cet empereur au VI^e siècle, une Ordonnance Royale donnée à Saint-Germain-en-Laye en avril 1667 et les cahiers de travail de la Commission de la codification des lois du Bas-Canada (1859-1865). Des objets tels qu'un médaillon contenant une mèche de cheveux de Napoléon et le bicorne impérial utilisé pendant la campagne de Russie (1812) susciteront également sans doute l'intérêt.



Source : collection Ben Weider

On peut visiter l'exposition *Le Code civil : une histoire de famille*, du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30 et la fin de semaine de 11 h à 17 h. L'accès des visiteurs s'effectue à partir de la porte n° 3 de l'édifice de l'Hôtel du Parlement (angle Grande Allée Est et avenue Honoré-Mercier). Les samedis et dimanches, les visiteurs utilisent la porte n° 2 (porte de la Famille-Amérindienne). Pour plus d'informations, on peut communiquer par téléphone au (418) 643-7239, sans frais au 1 866 DÉPUTÉS ou consulter le site Internet de l'Assemblée nationale à l'adresse www.assnat.qc.ca.

LE TRAVAIL DES OFFICIERS À LA TABLE

Suzanne Langevin

Direction de la recherche en procédure parlementaire
Assemblée nationale du Québec

Mis à part les députés, très peu de personnes peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'Assemblée lorsqu'elle siège. Seuls quelques fonctionnaires y sont admis en raison de leurs responsabilités essentielles à son fonctionnement. Ce sont le secrétaire général, ses adjoints, le sergent d'armes¹ et les pages. Le secrétaire général et ses adjoints prennent place à la Table, qui occupe le centre de la salle, devant le fauteuil du président.

Le secrétaire général

À l'ouverture de chaque séance, après que le président eut fait son entrée, le sergent d'armes dépose la masse sur la Table. La masse est à la fois le symbole de l'autorité de l'Assemblée et de son président. À l'autre extrémité de la Table, le secrétaire général occupe le fauteuil devant celui du président, face à la masse. Autrefois nommé greffier, il est le premier fonctionnaire de l'Assemblée. Il en est aussi le plus ancien.

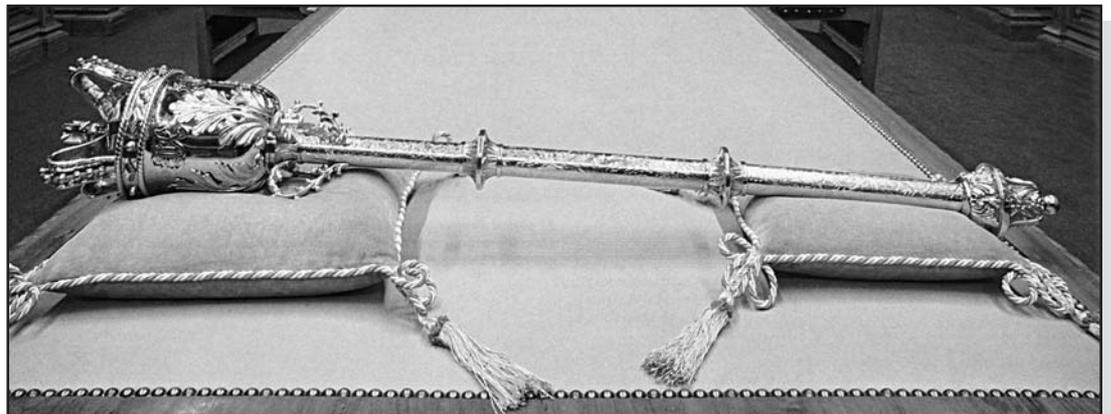
En 1792, la tâche du premier greffier de l'Assemblée du Bas-Canada, Samuel Phillips, consistait principalement à rédiger le procès-verbal – le *Journal* – en français et en anglais. Il avait, pour tout personnel, un greffier adjoint et deux « écrivains ». Les responsabilités du greffier ont ensuite augmenté rapidement, ainsi que le nombre

de ses employés, ce qui en a fait également l'administrateur de l'Assemblée².

Aujourd'hui, le secrétaire général assiste le président dans ses tâches administratives et parlementaires, ainsi que dans ses fonctions de représentation. Sur le plan administratif, ses responsabilités sont les mêmes qu'un sous-ministre dans un ministère, puisqu'il dirige les services de l'Assemblée et assure la gestion de son personnel. Sur le plan parlementaire, en plus d'avoir la responsabilité du feuillet et du procès-verbal des séances, ainsi que du *Journal des débats*, le secrétaire général est le plus haut conseiller du président et des députés en matière de procédure parlementaire.

Dans l'exercice de ses fonctions, le secrétaire général doit jouir non seulement de la confiance pleine et entière du président, mais aussi de l'ensemble des parlementaires. Ainsi, sa nomination par l'Assemblée est normalement précédée de consultations entre le gouvernement et l'opposition³. De plus, il doit faire preuve en toute circonstance de la neutralité la plus absolue.

À la Table, le secrétaire général joue un rôle très actif. Il doit à la fois voir au bon déroulement des travaux et répondre aux divers besoins et demandes des



La masse, bâton artistiquement travaillé, symbolise l'autorité de l'Assemblée nationale et de la présidence.
Source : collection Assemblée nationale

parlementaires, tout en étant en mesure de conseiller rapidement la présidence lorsque se pose une question de procédure. Pour ce faire, il est assisté de deux adjoints qui prennent place à sa droite et à sa gauche. Ces fonctions sont assumées par le directeur général des affaires parlementaires et la directrice du Secrétariat de l'Assemblée, ainsi que par des professionnels de l'Assemblée désignés par le secrétaire général. Dans leurs fonctions, les officiers de la Table exercent deux rôles distincts : celui de greffier et celui de conseiller.

Le rôle de greffier

Dans son rôle de greffier, chaque officier a des tâches précises à accomplir. Le premier, à la gauche du secrétaire général, reçoit les documents déposés à l'Assemblée et prépare le *scroll*, dans lequel sont consignés tous les renseignements qui serviront à la rédaction du procès-verbal de la séance. Le deuxième greffier, à la droite du secrétaire général, a, quant à lui, la responsabilité de chronométrer le temps pris pour chaque intervention par un député.

Pour chaque débat qui a cours, il prépare un relevé des interventions qui est ensuite transmis au cabinet du leader de chaque groupe parlementaire. Dans certains débats, le temps de parole devient un enjeu extrêmement important. Des écrans disposés de chaque côté de la salle font en sorte que les députés peuvent voir chaque seconde s'écouler.

Un des aspects à la fois les plus difficiles et visibles du travail de greffier est lorsqu'il procède à un vote par appel nominal. Cela exige de lui un très grand effort de mémorisation et de concentration, car il doit énumérer à tour de rôle le nom de chaque député ainsi que la circonscription qu'il représente, suivant un ordre particulier déterminé par le diagramme de l'Assemblée. Parfois, le vote se déroule dans une salle très agitée, ce qui rend la tâche d'autant plus difficile. Cela, combiné avec le stress et la fatigue, peut amener l'officier à commettre quelques erreurs qui ont parfois pour effet de déclencher des rires de part et d'autre de la salle. Ainsi, il est arrivé qu'un député soit désigné sous le vocable de « madame » plutôt



À la Table, devant le président de l'Assemblée nationale, on retrouve François Côté, secrétaire général, et les officiers Michel Bonsaint, directeur général des affaires parlementaires et Lucie Giguère, directrice du Secrétariat de l'Assemblée.
Photo : Clément Allard

que « monsieur », et vice versa. La tâche devient encore plus ardue au début d'une législature lorsque beaucoup de nouveaux députés font leur entrée à l'Assemblée nationale. Si un vote par appel nominal est exigé, l'officier de la Table qui est alors affecté à cette tâche doit instantanément mettre un nom sur chaque visage, même s'il ne l'a vu qu'une ou deux fois à peine. Les députés apprécient l'effort. Il arrive d'ailleurs régulièrement qu'ils applaudissent chaudement un officier qui vient de terminer son premier vote à vie ou de la législature.

Le rôle de conseiller

Au-delà du travail de greffier, chaque secrétaire adjoint est aussi un conseiller. Non seulement doit-il toujours être prêt à répondre aux interrogations de la présidence quand se pose une question de procédure parlementaire, de droits ou de privilèges des députés, mais il doit aussi prévoir les problèmes qui risquent de survenir afin d'être en mesure de conseiller la présidence le moment venu, si jamais la situation anticipée devait se produire. Cela l'amène souvent à interpréter les dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires qui composent la procédure de l'Assemblée. Cela requiert donc de sa part une très bonne connaissance de la procédure parlementaire.

Outre le directeur général des affaires parlementaires et la directrice du Secrétariat de l'Assemblée, la présence à la Table est présentement assurée par une équipe de quatre professionnels, dont trois conseillers relevant de la Direction de la recherche en procédure parlementaire. Ces derniers, tous diplômés en droit, donnent des avis sur des questions portant sur la procédure parlementaire. Ils exécutent régulièrement des recherches ou des études pour le président ou le secrétaire général et collaborent à la rédaction de projets de décisions ou de directives qui seront rendues plus tard par la présidence de l'Assemblée ou d'une commission. Ils font également le résumé et l'analyse des décisions rendues à l'Assemblée et en commission en vue de faire des recommandations au secrétaire général pour la sélection des décisions qui

figureront dans le *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire*.

Une professionnelle de la Direction générale des affaires parlementaires complète l'équipe. Elle est notamment en charge de la gestion et de l'organisation du travail à la Table : calendrier de la présence des secrétaires, outils documentaires, informatisation, etc.

L'organisation du travail à la Table

L'organisation de la Table est étroitement liée à celle des travaux de l'Assemblée. Chaque séance de l'Assemblée commence à 10 h et se termine à 18 h, sauf en période de travaux intensifs, où elle est prolongée de 20 h à 24 h. Elle se divise en deux périodes : la période des affaires courantes, principalement consacrée à l'information, et celle des affaires du jour, exclusivement réservée aux débats. La période des affaires courantes est sans contredit celle qui est la plus suivie par la population, puisqu'elle comprend la période de questions et réponses orales qui donne lieu à des échanges très vigoureux entre le gouvernement et l'opposition. Comme presque tous les députés sont présents, le président doit faire montre de beaucoup d'autorité, ce qui se traduit par des rappels à l'ordre. C'est une des raisons pour lesquelles cette période est normalement présidée par le président de l'Assemblée. Pour l'assister et le conseiller, le secrétaire général est également présent à cette période. Il est alors secondé par le directeur général des affaires parlementaires et par la directrice du Secrétariat de l'Assemblée.

À la période des affaires du jour, le président, en raison de ses autres responsabilités afférentes à ses fonctions, quitte habituellement son fauteuil qui est occupé à tour de rôle par les trois vice-présidents. Durant cette période, le secrétaire général doit fréquemment s'absenter pour se consacrer à d'autres affaires. Il peut alors être remplacé par le directeur général des affaires parlementaires, qui occupe son siège. Lorsque tous les deux sont retenus par d'autres obligations, deux conseillers assument seuls la présence à la Table, informant les vice-présidents sur le

déroulement des travaux et leur prêtant assistance au besoin.

Lorsque l'Assemblée est réunie, les conseillers partagent leur temps entre le travail à la Table et leurs autres responsabilités. Même quand ils ne sont pas à la Table, ils doivent toujours rester disponibles pour répondre à une demande pressante du secrétaire général, du directeur général des affaires parlementaires ou, tout simplement, d'un confrère. La Table est d'ailleurs munie d'un téléphone dont les secrétaires peuvent se servir au besoin afin de communiquer avec leurs collègues pour échanger des renseignements ou solliciter leur avis sur une question. Parallèlement, chaque conseiller dispose dans son bureau d'un téléviseur par lequel il peut suivre les débats et ainsi pouvoir prêter rapidement assistance aux secrétaires présents à la Table quand un problème survient.

Depuis quelques années, chaque officier de la Table est également doté d'un poste informatique, ce qui lui permet de recevoir des documents par courrier électronique. Un lien virtuel a été mis en place entre la Table et le fauteuil du président afin d'acheminer rapidement à ce dernier de courts messages à brûle-pourpoint, comme lui rappeler le numéro d'un article du Règlement, signaler l'existence d'une décision jurisprudentielle ou, tout simplement, l'informer du temps qui reste à un député pour son intervention.

Une grande partie du travail de greffier, qui se faisait manuellement, est maintenant informatisée. À titre d'exemple, un projet de loi ne peut être distribué que lorsque l'Assemblée a accepté d'en être saisie. Auparavant, aussitôt après la présentation d'un projet de loi à l'Assemblée, un des greffiers devait signer un formulaire pour en autoriser la distribution et le remettait ensuite à un page. Ce dernier devait immédiatement le porter à la Direction de la traduction et de l'édition des lois qui le distribuait. Depuis l'informatisation de la Table, sitôt un projet de loi présenté à l'Assemblée, une autorisation de le distribuer est transmise par courrier électronique. De même, les renseignements consignés dans le *scroll* sont maintenant transmis instantanément par voie

électronique aux professionnels chargés de la version finale du procès-verbal. Quant aux relevés des interventions, ils sont faits sur une grille informatique conçue expressément à cette fin.

Durant les périodes où l'Assemblée siège, le secrétaire général et les conseillers qui composent la Table tiennent une réunion chaque semaine en préparation des prochaines séances. Ces rencontres, qui ont lieu habituellement le lundi, sont aussi l'occasion de faire le point sur les événements survenus en Chambre au cours de la semaine précédente et de discuter des questions de procédure qui ont été soulevées ou qui risquent de survenir dans les jours suivants. Elles servent également à préparer les *déjeuners de la présidence*. Le président, sa directrice de cabinet, les trois vice-présidents, le secrétaire général, le directeur général des affaires parlementaires et la directrice du Secrétariat de l'Assemblée participent à ces déjeuners, au cours desquels l'on discute des orientations de la présidence en matière de procédure parlementaire.

Les outils documentaires

Afin de conseiller adéquatement la présidence quand un député signale une violation du Règlement, une connaissance approfondie de ce dernier est nécessaire. Pour les aider, les secrétaires disposent à la Table de plusieurs outils documentaires. Le *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire* s'avère un outil indispensable. Mis à jour avant le début de chaque période de travaux par la Direction de la recherche en procédure parlementaire, il comporte un sommaire de toutes les décisions ayant fait jurisprudence depuis trois décennies. De même, le livre *La procédure parlementaire du Québec*⁴ constitue un ouvrage essentiel auquel les conseillers peuvent se référer lorsqu'ils doivent donner un avis ou rédiger une décision pour le président.

D'autres outils documentaires sont à l'usage exclusif des membres de la Table. Parmi eux, les conseillers mettent régulièrement à jour un règlement annoté qui s'avère particulièrement utile lorsqu'ils ont besoin de trouver rapidement une

information. Il contient de multiples annotations faisant état de précédents, de même que l'essentiel de la doctrine et la jurisprudence relative à chaque disposition⁵. En outre, depuis l'installation de postes informatiques à la Table, chaque secrétaire a maintenant directement accès à la *Banque Samuel-Phillips*. Du nom du greffier de la première assemblée constituante, il s'agit d'une banque de données de plus de 10 000 documents comprenant de nombreux travaux exécutés par les conseillers en procédure parlementaire depuis les deux dernières décennies.

La collaboration avec les autres employés de l'Assemblée

Dans l'exécution de leurs tâches, les conseillers doivent travailler en étroite collaboration avec les employés d'autres directions, particulièrement celles en lien direct avec les affaires parlementaires. Ainsi, à la Table, ils sont en constante communication avec le personnel du Secrétariat de l'Assemblée. En plus de produire le feuillet et le procès-verbal de l'Assemblée, le Secrétariat assure le bon fonctionnement des travaux, notamment en préparant ce qu'on appelle le « dossier de séance ». Fait à l'attention du président et des vice-présidents, ce document est aussi très utile pour les officiers à la Table puisqu'il donne le détail des travaux à l'ordre du jour.

Les travaux de l'Assemblée étant intimement liés à ceux des commissions, et vice versa, les conseillers collaborent aussi étroitement avec les secrétaires de commission, notamment en partageant leur expertise sur des questions de procédure. Ils sont aussi en contact avec la Direction de la traduction et de l'édition des lois, qui traduit les projets de loi et les distribue. Enfin, ils peuvent compter sur l'aide continue des pages qui, en plus de voir à l'organisation matérielle de la Table, assurent avec célérité la circulation des documents entre la salle de l'Assemblée nationale et les différents services de l'institution.

Les relations avec la présidence

En raison de leurs fonctions, les secrétaires à la Table sont évidemment

appelés à travailler de très près avec le président et les vice-présidents. Il est dès lors important qu'ils puissent établir et maintenir avec eux un lien de confiance.

Parfois, les travaux se déroulent dans une atmosphère très tendue. À ces occasions, le président ou le vice-président qui occupe le fauteuil doit faire preuve de beaucoup de doigté pour ramener le débat à un climat plus serein. C'est surtout à ces moments qu'il a besoin du plus grand soutien possible de ses conseillers. Ces derniers doivent non seulement être capables de répondre rapidement à ses interrogations, ils doivent aussi se tenir constamment en éveil, prévoir les situations et les questions de procédure qui risquent de survenir, en informer la présidence et la conseiller.

Certaines questions nécessitent une réponse immédiate sans quoi l'Assemblée ne peut poursuivre ses travaux. La présidence peut alors choisir de rendre sa décision sur-le-champ ou encore suspendre quelques instants, le temps de consulter ses conseillers. Dans ce cas, le président et ses conseillers se retirent dans une pièce attenante, en l'occurrence la salle des drapeaux, qui fait office de salle de délibération. Parfois, la complexité des questions peut amener la présidence à rendre sa décision par écrit. Les travaux de l'Assemblée ne pouvant être interrompus trop longtemps, les conseillers ont souvent très peu de temps pour préparer un projet de décision et le soumettre à la présidence. Dans ces circonstances, il n'est pas rare de voir un conseiller s'installer à l'ordinateur, entouré du président, des vice-présidents, du secrétaire général et de plusieurs collègues, chacun y allant de ses commentaires et suggestions.

Si la conjoncture le permet, le président peut prendre la question en délibéré afin de mener une étude plus approfondie. Une fois ce travail de recherche complété, les conseillers en discuteront entre eux avant de s'entendre sur la position à adopter. Un projet de décision sera ensuite préparé en tenant compte des instructions de la présidence et du secrétaire général. Le texte écrit sera plusieurs fois revu et corrigé avant d'être soumis au président. Chaque projet de décision est donc le fruit d'un travail collectif.

Toutefois, lorsque le président rend sa décision, elle devient sienne. Pour ce, il doit d'abord être convaincu de son contenu. Si des doutes subsistent, le texte sera retravaillé jusqu'à ce que le président se sente totalement à l'aise pour rendre sa décision.

De par la nature de leurs fonctions, il va de soi que les conseillers de la présidence ont également un devoir de réserve. Ainsi, ils doivent éviter tout comportement qui pourrait laisser croire à une quelconque approbation ou désapprobation de ce qui se dit ou se passe dans la salle de l'Assemblée.

Conclusion

Le travail à la Table est souvent difficile et exigeant. Lors de certains débats, des rappels au règlement peuvent se multiplier. La présidence et ses conseillers peuvent alors sentir beaucoup de pression s'exercer sur eux. Malgré cela, il s'agit d'un travail enrichissant et même passionnant. En effet, la salle de l'Assemblée est le lieu où se prennent les décisions sur les grands débats qui animent la société. Les conseillers à la Table participent, de façon indirecte, à cette prise de décision en veillant à un juste équilibre entre l'application des règles de procédure et le respect des droits des députés.

1. En Chambre, le sergent d'armes est le gardien de la masse. Sous l'autorité du président, il est aussi en charge de maintenir l'ordre dans la salle de l'Assemblée, ainsi que dans les tribunes. Après avoir longtemps été occupée par un officier militaire, la fonction de sergent d'armes est aujourd'hui occupée par le directeur de la sécurité à l'Assemblée nationale.

2. Maurice Champagne, « Au service des élus. Les officiers du parquet », *Cap-aux-Diamants*, n° 30 (été 1992), p. 34-37.

3. Selon l'article 26 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*, le secrétaire général est nommé par l'Assemblée, sur proposition du premier ministre. Cependant, il est d'usage que le premier ministre obtienne d'abord le consentement de l'opposition avant de soumettre sa proposition à l'Assemblée. Ainsi, la nomination de M. François Côté à titre de secrétaire général le 19 décembre 2001 a été ratifiée par un vote unanime de l'Assemblée. Auparavant, M. Pierre Duchesne est devenu le premier secrétaire général à être nommé après l'entrée en vigueur de la présente loi à la suite d'une motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée le 19 novembre

1985. Son prédécesseur, M. René Blondin, avait été nommé le 1er octobre 1969 par arrêté en Conseil.

4. Assemblée nationale, *La procédure parlementaire du Québec*, 2^e éd., Québec, Assemblée nationale, 2003, 715 p. La première édition de cet ouvrage destiné à l'usage de tous les parlementaires et de leurs collaborateurs a vu le jour en juin 2000. Une deuxième édition a été publiée en juin 2003, au début de la 37^e législature.

5. Outre ces renseignements, ce règlement annoté contient de nombreuses références à des études effectuées pendant de nombreuses années par les conseillers en procédure parlementaire. C'est principalement ce qui le distingue de l'ouvrage de M. Pierre Duchesne, qui fut secrétaire général de l'Assemblée de 1984 à 2001. Paru en 2003 pour le bénéfice de tous les parlementaires, ce *Règlement annoté* contient quelque huit cents annotations, dont plusieurs à caractère historique. Pierre Duchesne, *Règlement annoté de l'Assemblée nationale*, Québec, Assemblée nationale, 2003, 408 p.

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE 1929 DANS INTERNET

Deux événements majeurs dominent cette session (17^e législature, 2^e session) : un attentat contre le premier ministre Taschereau ainsi que le décès en fonction du lieutenant-gouverneur Sir Lomer Gouin. Une véritable tragédie est évitée lorsque le premier ministre trouve, dans son bureau, la mèche heureusement éteinte, une cartouche de dynamite suffisamment puissante pour détruire toute l'aile du Parlement. Mais la session 1929 est avant tout marquée par le décès prématuré du lieutenant-gouverneur, en fonction depuis seulement 11 semaines, lequel décès crée une impasse politique, puisque les Chambres ne sont toujours pas prorogées. On peut consulter les débats reconstitués à l'adresse www.assnat.qc.ca/debats-reconstitues/index.html.

LA TABLE, UNE PIÈCE IMPORTANTE DU MOBILIER DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Alain Gariépy

Service des études documentaires
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Contrairement à d'autres pièces importantes du patrimoine mobilier québécois, les meubles de l'Assemblée nationale n'ont pas encore fait l'objet d'une étude attentive de la part des historiens de l'art. C'est le cas notamment de la Table où prennent place le secrétaire général et ses adjoints au centre de la salle de l'Assemblée nationale et de celle, identique, qui avait été fabriquée pour la salle du Conseil législatif. Cette dernière est aujourd'hui dans le hall d'entrée des bureaux du secrétaire général à l'édifice Pamphile-Le May.

Les informations sur la fabrication de ces deux tables en noyer noir sont plutôt rares. Conçues selon le croquis de l'architecte de l'Hôtel du Parlement, Eugène-Étienne Taché, elles ont probablement été

fabriquées en 1886 pour l'installation permanente des « Chambres de la législature ». Cependant, les tables ne sont pas signées et ne portent aucune mention permettant d'identifier l'artisan. On sait que la majorité du mobilier du Palais législatif a été fourni par Philippe Vallières¹, ébéniste et marchand de meubles de la ville de Québec, un des plus importants meubliers québécois de l'époque victorienne².

Cependant, il est difficile d'affirmer avec certitude que Vallières a fabriqué lui-même les tables des greffiers. D'ailleurs, une recherche dans les archives du département de l'Agriculture et des Travaux publics, responsable de la construction du Palais législatif, n'a pas permis d'identifier l'auteur de ces tables. On sait toutefois que Philippe

Vallières a fabriqué les pupitres de la salle du Conseil législatif, mais que c'est Azarie Lavigne, ébéniste de Montréal, qui a fabriqué ceux de la salle de l'Assemblée nationale³.

Voici la description que l'on donne de cette table dans l'inventaire des biens mobiliers de l'Assemblée nationale : grande table à six pieds tournés en spirale, avec gros dés de raccordement ornés de rosettes, traverse d'entretoise tournée en spirale et cintrée, trois tiroirs en ceinture avec poignées de laiton, plateau recouvert de cuir, bordure du plateau festonnée.

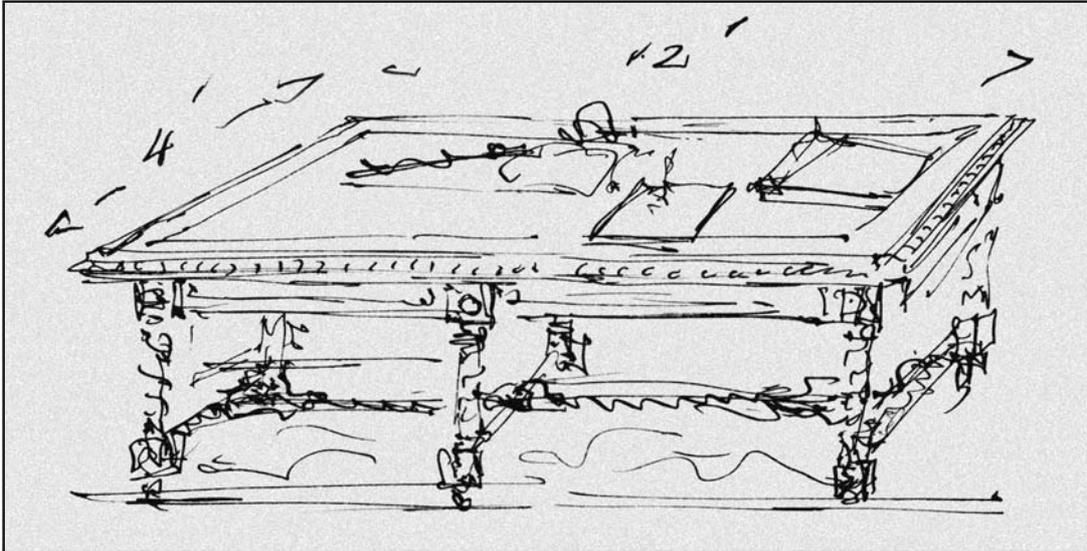


La Table des greffiers de l'Assemblée législative en 1949. À noter l'ajout de tablettes de chaque côté de la table pour y loger la documentation nécessaire au travail des greffiers. Source : Neuville Bazin, ANQ, fonds Office du film de Québec

1. Archives nationales du Québec, fonds ministère des Travaux publics, dossiers des reçus, 20 juillet 1886. (L.R. # 1735).

2. Voir sur ce sujet John Porter (dir.), *Un art de vivre. Le meuble de goût à l'époque victorienne au Québec*, Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 1993.

3. Archives nationales du Québec, fonds ministère des Travaux publics, registre des lettres reçues, 20 août 1886. (L.R. # 2107).



Croquis de la Table des greffiers dessiné par Eugène-Étienne Taché, architecte de l'Hôtel du Parlement. Source : ANQ, fonds Eugène-Étienne Taché



La Table de la salle du Conseil législatif qui est aujourd'hui dans le hall d'entrée des bureaux du secrétaire général à l'édifice Pamphile-Le May. Photo : Jacques Gagnon



BIBLIOTHÉCAIRE ET DÉPUTÉE

Fatima Houda-Pepin

Députée de La Pinière
Assemblée nationale du Québec

NDLR: Discours prononcé lors du 100^e anniversaire de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université McGill, le 15 mai 2004.

C'est un honneur et un privilège pour moi de revenir dans mon *alma mater*, l'Université McGill, au moment où nous célébrons un événement marquant dans l'histoire de cette auguste institution, le 100^e anniversaire de la Graduate School of Library and Information Studies. Je suis d'autant plus fière que cette école, qui a traversé les turbulences d'un siècle complet et non le moindre, celui du XX^e siècle, est aussi la mienne. Mais rassurez-vous, je ne fais pas partie de la première promotion!

Mes premiers mots sont pour saluer la mémoire de tous les dirigeants, les enseignants et le personnel de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université McGill qui ont contribué à bâtir cette institution. Je rends hommage à toutes ces personnes qui, au fil des années, ont fait la réputation de cette école dont le rayonnement dépasse les frontières du Québec et du Canada.

Je suis entrée à la Graduate School of Library and Information Studies il y a 25 ans. Je me revois encore au début des années 1980, accompagnée par mon mari à qui je voulais faire visiter le campus, et qui me disait un peu inquiet : « Qu'est-ce que tu vas faire là, tu ne parles même pas assez bien l'anglais pour suivre les cours ? » C'est vrai que mon anglais n'était pas excellent, il ne l'a jamais été d'ailleurs, puisque je travaille essentiellement en français, mais mon intérêt pour la bibliothéconomie et les sciences de l'information était tellement grand, que je ne me suis pas trop souciée de la barrière linguistique.

J'aurais pu faire ma maîtrise en bibliothéconomie à l'Université de Montréal où je poursuivais d'ailleurs ma scolarité de



Photo : Daniel Lessard

doctorat en science politique. Si j'ai opté pour McGill c'est principalement pour son caractère innovateur à l'époque. En effet, la Graduate School of Library and Information Studies de l'Université McGill avait pris le virage des sciences de l'information, une discipline qui m'intéressait au plus haut point. J'avais travaillé auparavant dans ce domaine et fait des stages pratiques à Paris et à Ottawa dans différentes institutions publiques qui étaient à l'avant-garde de l'informatisation. Aussi, le programme de maîtrise de l'Université McGill me paraissait le plus avancé en la matière. Et comme je ne recule généralement pas devant les défis, je tenais à étudier en anglais pour mieux comprendre l'environnement et la culture institutionnelle anglophone du Québec. Avec le recul, je peux affirmer que cette expérience a été très enrichissante pour moi, non seulement au plan professionnel, mais également au plan personnel, car elle m'a permis de mieux comprendre la réalité des minorités d'expression anglaise, et me permet encore aujourd'hui, dans ma fonction de députée, de mieux saisir les préoccupations et les sensibilités de ces communautés.

Malgré ma double formation en bibliothéconomie et en science politique, c'est cette dernière discipline qui a prévalu dans mon choix de carrière, puisque j'ai enseigné les relations internationales ainsi que la politique canadienne et québécoise à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal, avant de m'engager en politique active au Québec. Mais mes connaissances acquises en bibliothéconomie et en sciences de l'information ne sont jamais trop loin. Au contraire, elles me servent au quotidien dans l'organisation de mon travail, et me facilitent grandement la tâche.

Pour mieux comprendre l'importance de ces connaissances dans l'exercice de mon travail de députée, il serait utile de souligner le rôle des parlementaires dans notre système politique d'inspiration britannique. Essentiellement, les députés ont trois fonctions. Ils sont à la fois législateurs, contrôleurs de l'action gouvernementale et représentants des citoyens.

En tant que législateurs, les députés étudient, analysent et votent des projets de loi. Cette fonction s'exerce en plusieurs étapes, tant en Chambre qu'en commission parlementaire. Fait à noter, le processus législatif s'accompagne d'une multitude de documents, notamment les textes des projets de loi, les notes de recherche portant sur les enjeux qu'ils soulèvent et les impacts qu'ils engendrent sur le plan économique et social. Certains projets de lois sont précédés ou suivis par des consultations en commissions parlementaires. Ces dernières tiennent également des auditions publiques qui donnent lieu à la soumission de plusieurs dizaines de mémoires et de documents en tout genre, sans compter une correspondance abondante émanant des représentations des citoyens et des groupes concernés par la législation en question. Les députés peuvent, bien sûr, compter sur les services de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pour la recherche documentaire ainsi que sur les services de recherche de leur aile parlementaire respective. Mais tout cet afflux de documents finit tôt ou tard par se déverser sur leur bureau.

La deuxième fonction des députés est celle de contrôleurs de l'action gouvernementale. Ils disposent de plusieurs moyens pour questionner le gouvernement sur ses actes. Cet exercice se fait aussi bien en Chambre qu'en commission parlementaire. Le public est plus familier avec la période des questions, à cause de son caractère spectaculaire, mais beaucoup de travail se fait en commission parlementaire, produisant ainsi un volume considérable de papier, encore des documents qu'il faut analyser et organiser. À certains moments de l'année durant les sessions parlementaires, notamment lors de l'étude du budget, de l'étude des crédits ou des engagements financiers, les documents abondent tellement qu'on les transporte dans des boîtes.

En troisième lieu, les députés sont les intermédiaires entre leurs électeurs et les différents ministères et organismes publics. Ils sont en quelque sorte des ombudsmans ou des médiateurs au service de tous les citoyens de leur circonscription, peu importe leur allégeance politique. Les députés interviennent donc aussi bien dans les cas individuels qui leur sont soumis par leurs commettants, que dans le cas des organismes du milieu et des entreprises locales. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit d'appuyer des groupes communautaires ou des entreprises qui cherchent à attirer des investissements et à favoriser la création d'emplois. Ils s'assurent ainsi que les citoyens et les organismes de leur circonscription respective aient accès, en toute équité, à leur juste part des ressources et des services publics. Toutes ces démarches conduisent à des échanges de correspondance, de photocopies de documents et exigent un suivi rigoureux auprès des ministères et organismes publics et parapublics concernés.

Une autre fonction qui relève de la représentation consiste, pour les députés, à être présents dans les activités des organismes de leur circonscription. Ils se doivent d'être disponibles pour rencontrer les citoyens qui le demandent, ce qui les amène à travailler même le samedi et le

dimanche. Entre le travail législatif et le travail sur le terrain, les députés partagent leur temps entre le Parlement à Québec et leur circonscription électorale. Ils sont supportés dans leur travail par le personnel politique et par les services administratifs de l'Assemblée nationale.

De plus, les députés font partie d'un certain nombre de familles parlementaires internationales, telles que l'Association parlementaire de la Francophonie (APF), l'Association parlementaire du Commonwealth, la Confédération parlementaire des Amériques, la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Europe, la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF. Qu'il s'agisse de relations parlementaires bilatérales ou multilatérales, les députés sont appelés à jouer en quelque sorte le rôle d'ambassadeurs institutionnels pour l'Assemblée nationale.

Cette fonction les amène à prendre part à des débats, des conférences, des séminaires thématiques, des échanges et des événements officiels qui nécessitent la préparation de cahiers de missions, de textes et de résolutions. Tout cela génère une documentation abondante composée de monographies et de documents officiels : ceux que les députés offrent à leurs vis-à-vis pour faire connaître le système politique et parlementaire québécois et ceux qu'ils rapportent de leurs missions interparlementaires à l'étranger.

Comme on peut le constater à travers ce survol des fonctions des députés, toutes les activités qu'ils entreprennent sont génératrices d'une documentation volumineuse qui nécessite d'être classée, traitée, analysée, archivée, puis élaguée le cas échéant. C'est là que ma formation en bibliothéconomie et sciences de l'information me rattrape, et « me sauve la vie », car dans mon métier, l'une des denrées les plus rares et certainement la plus précieuse, c'est le temps. Une denrée qui nous manque terriblement. Or, s'il y a une chose que j'ai retenue de mon métier de

bibliothécaire, c'est que l'organisation du travail, c'est cinquante pour cent de l'ouvrage. Assurément, une documentation bien organisée sauve énormément de temps et facilite le travail des députés.

Ainsi, lorsque j'ai été élue pour la première fois en 1994, j'ai dû ouvrir mon bureau de circonscription et partir de rien. Il fallait tout organiser, mon travail, celui de mes collaboratrices, celui de mon bureau à l'Assemblée nationale. Là encore, j'ai fait appel à la bibliothécaire qui sommeille en moi. L'un de mes premiers gestes a été de concevoir des formulaires qui me serviraient d'outils de travail. C'est ainsi que j'ai développé plusieurs outils pour le traitement de mon agenda, des commentaires des citoyens, des demandes d'entrevue avec les médias, des demandes de participation à des colloques et à des conférences.

L'un de ces formulaires sert à traiter les « cas de comté ». Il est divisé en trois parties : la première porte sur l'identification complète de la personne qui s'adresse au bureau de sa députée, soit pour une intervention, soit pour une information ou tout simplement pour être dirigée vers les services appropriés. La deuxième partie porte sur l'identification du problème ou de la demande d'information. La troisième inventorie toutes les interventions faites dans ce dossier avec les dates, les noms et les coordonnées des personnes avec lesquelles on a communiqué au gouvernement ainsi que le résumé des conversations téléphoniques, de même que les échanges avec la personne à l'origine du dossier. Étant donné le caractère confidentiel de ces informations, seules deux personnes y ont accès, soit moi-même et l'attachée politique responsable des « cas de comté » à mon bureau. Ce formulaire a été informatisé, ce qui permet d'avoir des rapports complets sur les dossiers traités ou en cours de traitement.

Ceux qui me côtoient au quotidien auront tendance à dire que la députée de La Pinière est travaillante, méthodique et efficace. Mais je me garde bien de leur livrer mes secrets, car, s'il y a une discipline qui me sert de méthode de travail au quotidien, c'est bien celle de la bibliothéconomie et des

sciences de l'information. Qu'il s'agisse des cours techniques, de gestion ou d'informatique, ma maîtrise de la Graduate School of Library and Information Studies est de loin l'investissement le plus utile de toute ma formation universitaire. Outre mes fonctions sur le plan législatif et représentatif, je suis souvent appelée à donner des conférences à l'échelle nationale et internationale et le premier réflexe que j'ai est celui de la bibliothécaire qui identifie rapidement ses sources d'information et constitue une documentation pertinente du sujet à traiter.

Cette formation m'a également été très utile dans les dossiers que j'ai menés pour l'opposition officielle. Je pense entre autres à la responsabilité que j'ai assumée à titre de porte-parole en matière d'autoroute de l'information. J'ai survécu à tous les jargons scientifiques et techniques et navigué aisément dans le monde merveilleux de l'économie du savoir et des technologies de l'information. J'ai pu ainsi débusquer des incohérences du système bureaucratique et confondre un certain nombre de soi-disant experts. J'avais bien sûr à l'esprit la saine gestion des fonds publics et l'intérêt commun. C'est ainsi que j'ai entrepris un dossier majeur relevant du Conseil du trésor, mieux connu sous le nom de projet GIRES (Gestion intégrée des ressources financières, humaines et matérielles). Il s'agit d'un progiciel de grande envergure qui devait intégrer l'ensemble des activités gouvernementales de 188 ministères et organismes publics. Tout a commencé par

la réception de trois boîtes de documents. Avec beaucoup de patience et de persévérance, j'ai réussi, à partir d'informations fragmentaires et incomplètes, à dresser le portrait de ce qui devait se révéler comme étant un gaspillage énorme de fonds publics. Une sorte de « bateau ivre » dans lequel le gouvernement voguait vers un échec certain. Ce projet dont les coûts à terme frôlaient le milliard de dollars a été arrêté par le nouveau gouvernement.

Voilà quelques exemples de la différence que peut faire une maîtrise en bibliothéconomie et en sciences de l'information dans la vie d'une députée. C'est un outil fort utile qui, au-delà de la simple gestion des documents, façonne l'organisation du travail de toute une équipe, car la bibliothécaire en moi a déteint sur l'ensemble du personnel et des bénévoles qui m'accompagnent dans mon engagement politique.

Dans ce métier de député qui se veut le reflet de la société, et qui a souvent été monopolisé par les avocats et les notaires, de plus en plus de nouvelles recrues sont issues des autres professions. On y retrouve des ingénieurs, des médecins, des agriculteurs, des travailleurs sociaux ou communautaires, des professeurs, des syndicalistes, des gens d'affaires, et même une députée au profil peu orthodoxe, une bibliothécaire. Comme quoi la bibliothéconomie peut mener à tout, même à la politique.

LA JOURNÉE DU LIVRE POLITIQUE AU QUÉBEC

Lancée le 9 avril 2003 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Journée du livre politique au Québec* vise, entre autres, à encourager les auteurs qui écrivent sur des sujets reliés à la politique québécoise; à promouvoir le livre politique auprès des parlementaires et du grand public. Chaque année le Prix de la Présidence de l'Assemblée nationale et le Prix de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant sont accordés à deux lauréats. La prochaine *Journée du livre politique* aura lieu le 5 avril 2005. Pour plus d'informations on peut communiquer avec M. Philippe Sauvageau au (418) 643-4032 ou consulter la section Bibliothèque du site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante www.assnat.qc.ca.

LES ARCHIVES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : DE L'ACCUMULATION À L'ORGANISATION

Gaston Bernier

Conseiller spécial
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale du Québec, à l'instar d'un certain nombre de Parlements, possède un service spécialisé dans le traitement, la conservation et la mise à disposition des nombreux et importants documents secrétés par l'activité législative. La formule adoptée ici n'est pas généralisée. Dans certains pays, le Parlement gère l'intégralité de ses archives (c'est le cas en Grande-Bretagne en ce qui a trait aux documents postérieurs à 1497), dans d'autres, on observe un partage des responsabilités (on retiendra l'exemple des assemblées française et états-unienne) et, enfin, ailleurs, le Parlement s'appuie totalement sur l'organisme archivistique central (un exemple en est donné par la Chambre des communes et le Sénat du Canada).

L'histoire des archives du Parlement québécois a suivi le cheminement généralement observé ailleurs. On y entr'aperçoit des périodes successives de production et d'accumulation de documents, de prise de conscience de leur abandon relatif ou de leur délabrement, de structuration ou d'organisation d'un service de base. Sans vouloir raffiner outre mesure le tour d'horizon rétrospectif, on peut identifier trois périodes distinctes de leur évolution : des débuts à 1970, de là à 2000 et, enfin, depuis.

Des origines du parlementarisme à la décennie de 1970

Au cours d'une première période, laquelle irait de 1792 jusqu'à 1978, les archives s'accumulent, sans plus, et le greffier en a la garde. C'est là le fait dominant même si les régimes politiques se sont succédé et ont mené à des « expropriations »¹, même si les capitales, mieux : les Assemblées ont voyagé de Québec à Kingston, de Montréal à Toronto et de Toronto à Québec, même si des incendies ont détruit bien des dossiers² et

même si la production de documents n'a pas connu la même intensité d'une décennie ou d'un siècle à l'autre. D'où le constat pour le moins réaliste de M. Gilles Héon : « [...] triste vérité : pour dix documents existants, cent manquent³. »

De fait, d'un point de vue archivistique, la longue période qui va de 1792 à 1970 ou à 1978 est marquée par la stabilité et par des pratiques pragmatiques. Les Québécois sont alors préoccupés par la reconstitution locale des archives historiques qui témoignent de leur passé et qui sont conservées en France, en Grande-Bretagne et même ailleurs, mais les documents courants qui formeront les archives de demain ne semblent pas retenir aussi intensément leur attention⁴. Les règlements des premières Assemblées ignorent la documentation produite quotidiennement⁵. Vers 1830, peut-être un peu plus tôt, on en confie formellement la garde au greffier⁶, lequel conserva probablement le corpus dans son bureau pendant quelque temps, tant que cela fut physiquement possible, avant de le loger dans les chambres fortes d'un palais législatif ou l'autre ou encore ailleurs⁷.

Il ne faudrait pas croire que les archives des Assemblées étaient totalement négligées. Très tôt, les autorités politiques ont confié un mandat d'indexation des documents dits parlementaires aux greffiers de la chambre basse et de la chambre haute. Au demeurant, on notera que le Palais législatif – dont, à toutes fins utiles, l'autorité de tutelle était le gouvernement – aura abrité pendant de nombreuses années les collections scientifiques ayant appartenu au conseil de l'Instruction publique, lesquelles formeront la base du Musée du Québec à partir de 1933⁸, et les bureaux de son conservateur. Aussi les chercheurs actuels disposent-ils de tables alphabétiques annuelles (ou « sessionnelles ») et même pluriannuelles des *Journaux* et des documents déposés à l'Assemblée ou au

Conseil législatif⁹. Ce corpus ne constitue pas, loin s'en faut, l'intégralité des archives des Assemblées, mais il en représente une partie essentielle et, pour tout dire, la plus intéressante du point de vue de la vie de l'État.

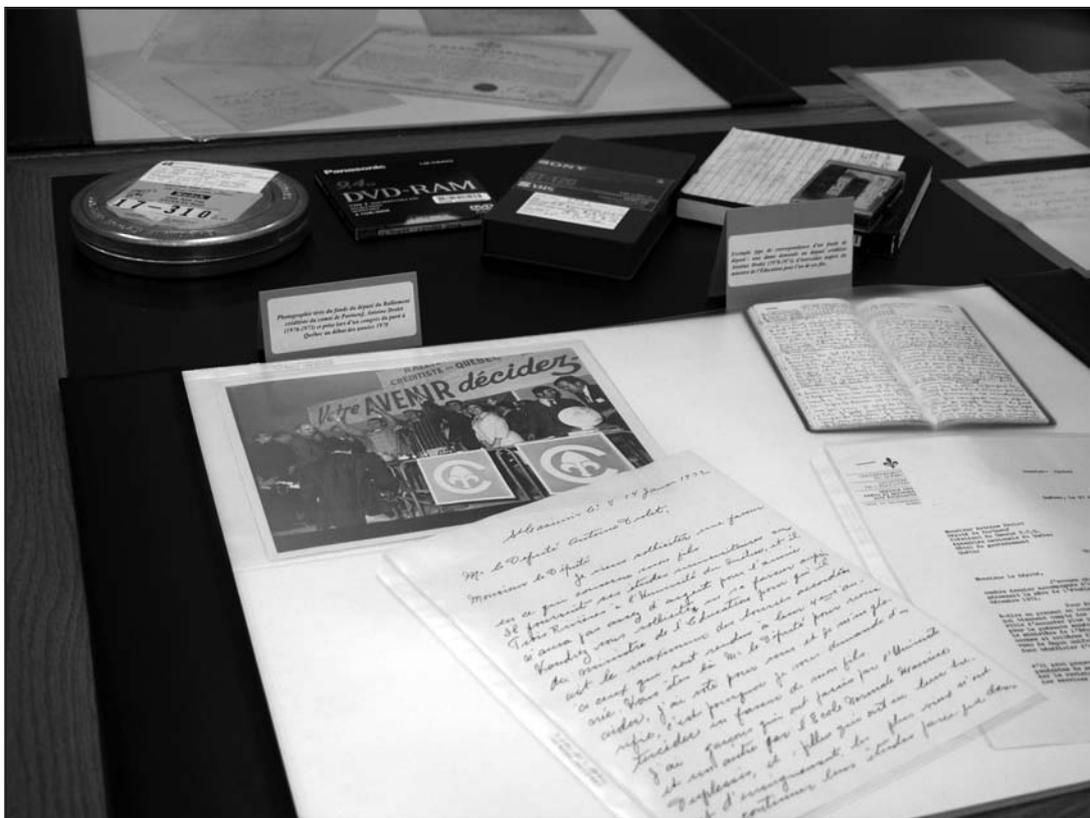
Pendant la période, de nombreux services conservaient par-devers eux les dossiers constitués avec le temps. Souvent le sort qu'on leur réservait n'était pas idéal. Damase Potvin écrit à l'occasion de l'ouverture du Musée du Québec : « Et nos archives [...] qui, depuis tant d'années, étaient transportées à bras d'homme, comme de vulgaires colis, de pièce en pièce, empilées dans des coins et dont il fallait sans cesse recommencer le classement¹⁰! » Après 1933, année de l'ouverture du Musée, et à l'occasion par la suite, on fit des versements de fonds aux Archives logées dans le nouveau palais¹¹. Par ailleurs, ni le Parlement ni les Archives du Québec ne parvinrent, durant les années 1960, à retenir en sol québécois les dossiers constitués par Lucien Lemieux, employé de la Bibliothèque de 1901

à 1944, « documents irremplaçables pour tracer l'historique de cette dernière¹² ».

La situation observée au sein des assemblées québécoises avant 1970 ressemble beaucoup à ce qu'ont vécu les archives parlementaires d'autres pays, et cela, avec un synchronisme plus qu'apparent (beaucoup de services ont vu le jour au 19^e siècle). On reconnaissait l'importance des documents récents mais on ployait sous le poids des dossiers anciens ou inactifs devenus plus ou moins obsolètes face aux besoins courants des hommes et des femmes politiques ou des cadres des secrétariats administratifs. De là les versements de larges pans de dossiers du passé à des institutions étatiques spécialisées au moment où ils devenaient trop nombreux et, donc, difficiles à « gérer ».

Des années 1970 à 2000

Une seconde période s'ouvrit pour les archives parlementaires québécoises avec les années 1970. La Révolution tranquille, en



La Division des archives acquiert aussi divers fonds ou collections d'archives privées constitués par des personnes, notamment les députés, qui ont marqué l'histoire de l'Assemblée. Source : collection Assemblée nationale

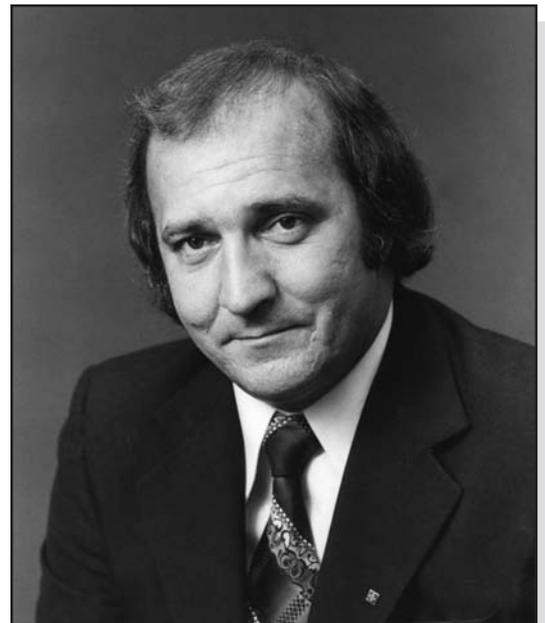
marche depuis à peu près une décennie à ce moment-là, avait inspiré des réformes ou une modernisation des institutions (abolition du Conseil législatif, carte électorale plus équilibrée, publication d'un compte rendu intégral des débats parlementaires) et surtout une prise de conscience de la spécificité de la fonction législative face aux fonctions gouvernementale et judiciaire. Les députés, ceux de l'opposition avant tout, avaient exercé des pressions pour l'obtention de services d'études ou de recherche et de services de secrétariat plus étoffés.

Dans la même foulée, les autorités administratives ont décidé de faire dresser un inventaire des dossiers de l'Assemblée confiés antérieurement aux Archives nationales du Québec, de faire mettre en ordre et de microfilmer la collection des documents parlementaires postérieurs à l'incendie du Palais législatif en avril 1883 et conservée jusque-là dans des chambres fortes. Les deux mandats, le premier confié au Bureau d'accueil et d'information, nouvellement créé, le second, à la Bibliothèque, et la prise de conscience qui les explique furent à la source, en 1976, d'une recommandation d'un comité présidé par feu Dominique Lapointe et chargé d'étudier les structures du secrétariat administratif de l'Assemblée¹³.

La traduction dans la réalité et dans l'organisation de la recommandation du comité Lapointe s'est faite lentement et à la suite de différents essais. Il fallut d'abord intégrer un nouveau concept, celui de la gestion des documents administratifs¹⁴. Et puis, il fallut trouver une adresse ou un emplacement hiérarchique au nouveau service : relèverait-il de la Bibliothèque? Une entité chargée avant tout des données en provenance de l'extérieur alors que les archives s'intéressent à celles produites à l'intérieur. En ferait-on une entité univoque et « autonome » rattachée au secrétaire général? Les questions ne furent peut-être pas posées de manière formelle mais l'expression de visées plus ou moins annexionnistes, la valse-hésitation et les tâtonnements, comme on le verra, les laissent entrevoir¹⁵.

De fait, le milieu parlementaire, dans un sens très large, ne voyait pas toujours à l'époque les archives comme fonction documentaire de la bibliothèque même si les deux entreprises se partagent la fonction mémoire de l'institution. Au début des années 1980, sur dix-neuf répondants à un questionnaire de l'A.I.P.L.F. (Association internationale des parlementaires de langue française), neuf Parlements confiaient leurs archives à un service autonome et dix, à un service dépendant d'un autre service¹⁶. Au demeurant, les formules actuellement en vigueur semblent encore aussi variées.

Après la réforme administrative de 1978 et le réaménagement des tâches, les travaux d'inventaire archivistique se poursuivirent tout naturellement sous la gouverne de la Bibliothèque¹⁷. D'autant plus que Gaston Deschênes était devenu entre-temps le chef du Service de la recherche ou des études, un service mis sur pied au sein de cette dernière au début des années 1970. Par ailleurs, en 1981, le président Vaillancourt demanda à la Bibliothèque, il en fit l'annonce lors de l'étude des crédits, « de développer un secteur chargé de dresser l'inventaire des archives de l'Assemblée elle-



Claude Vaillancourt, président de l'Assemblée nationale de 1980 à 1983.
Source : Assemblée nationale

même ». À ce titre, un premier aperçu fut adressé au directeur de la Bibliothèque en mai 1982, lequel fut suivi d'au moins deux autres¹⁸.

Par ailleurs, le président demandait également qu'on y accueille les archives personnelles des députés, c'est-à-dire leur correspondance, leurs dossiers et leurs enregistrements, probablement leurs photographies, leurs bandes magnétiques, leurs notes de service, leurs agendas et tout ce qui se rapporte à leur carrière parlementaire¹⁹. L'idée sera d'ailleurs reprise par des successeurs de M. Vaillancourt²⁰. À l'époque, il semble que même les Archives nationales négligeaient les fonds des hommes et femmes politiques si l'on se fie à une remarque acérée de Jean-Louis Roy, à ce moment-là directeur du *Devoir*²¹. Sans doute, faudrait-il également souligner l'indifférence ou l'inconscience des citoyens²² en parallèle avec la modicité des moyens mis, par le passé, à la disposition des hommes et des femmes politiques.

À la même époque, le ministre de la Culture rédige un projet de loi actualisé des archives de l'État. En août 1980, il lève un coin du voile sur son contenu et il semble bien que l'Assemblée y soit assimilée à un ministère²³. Les autorités législatives, surtout le président Guay, en font valoir le caractère propre et en défendent alors l'autonomie. On suggère que l'Assemblée nationale ne soit pas soumise à l'autorité du ministère mais qu'elle puisse négocier des ententes bipartites. Au total, la nouvelle loi reconnaîtra un statut propre à l'Assemblée et aux organismes dont elle nomme les membres, à côté des organismes des secteurs publics centralisé et décentralisé.

En juin 1983, l'Assemblée met sur pied le Service des archives et de la gestion des documents, sans doute pour des raisons administratives, lequel deviendra rapidement le Service du patrimoine et de la gestion des documents. Il sera ensuite remplacé par un Service de systématisation et de gestion des documents. En 1988, cette dernière entité disparaît et les archives, de même que la gestion des documents, sont rattachées à la Bibliothèque à compter du



André Beaulieu, conservateur du patrimoine et responsable de la gestion des documents de 1984 à 1987. Source : Assemblée nationale

1^{er} avril 1990²⁴. Mais la section archives tarde à atteindre une vitesse de croisière acceptable, faute de personnel spécialisé. Si bien qu'on peut lire une phrase lapidaire dans le rapport annuel de 1991/1992 : « Le secteur des archives a [...] été laissé en jachère²⁵. » Un coordonnateur sera nommé en octobre 1992 et le service sera identifié comme tel dans l'organigramme interne établi en septembre de la même année²⁶.

Par ailleurs, il faut noter que l'intégration ou la soudure des secteurs « archives » et « gestion des documents administratifs » ne s'est pas réalisée facilement – élément vital pourtant – même si les passerelles essentielles servaient au besoin. En 1998, devant l'étiollement du nombre d'employés, un seul agent restait en fonction, la cellule fut rattachée de nouveau au Service de la recherche²⁷. Et à la suite de l'adoption du nouveau plan d'organisation administrative de décembre 2000, lequel détachait ce dernier service de la Bibliothèque, les Archives furent confiées à la Reconstitution des débats à compter de janvier 2001²⁸. En somme, l'établissement et la structuration des Archives parlementaires auront connu bien des aléas au cours des deux dernières décennies du 20^e siècle, surtout s'il faut en plus tenir compte

de leurs nombreux déménagements et réaménagements.

En effet au cours des 30 dernières années du 20^e siècle, on a déménagé à plusieurs reprises les archives législatives des assemblées québécoises mais on n'a pas réussi à leur trouver une adresse permanente. Au départ, on a vidé les chambres fortes²⁹ ou les « voûtes », si l'on veut employer un anglicisme, les abritant et elles sont passées par les locaux de la Bibliothèque où on les a classées et microfilmées (essentiellement, il s'agissait des documents parlementaires).

Au printemps de 1981, il fallut libérer de nouveau les chambres fortes en raison de travaux de rénovation à l'Hôtel du Parlement. Les archives furent alors logées dans un entrepôt de la banlieue, dans des locaux alors baptisés CCDD ou Centre de conservation et de diffusion de la documentation. Des inventaires, dont celui signé par Luc Potvin, furent établis sur place et, lorsque les autorités de l'Assemblée mirent sur pied le Service des archives et de la gestion des documents en juin 1983, la collection fut transférée au rez-de-chaussée de l'immeuble H, voisin du Palais législatif.

Depuis, elles ont fait une nouvelle escale en banlieue, sont revenues au centre-ville, dans un entrepôt sis à environ un kilomètre de l'Hôtel du Parlement « dans des conditions de conservation minimales³⁰ », puis on les a déménagées de nouveau en octobre 2003, à la frontière ouest de l'arrondissement de Beauport.

Les déménagements d'archives sont toujours à mettre au passif ne fut-ce que par les aléas inévitables et les reclassements qui s'ensuivent. Au demeurant, les autorités administratives ont attaché le grelot à l'automne 1999 alors qu'on avait éprouvé de la difficulté à repérer l'original de projets de loi et un registre de signatures. Par ailleurs, les difficultés à loger les archives de manière permanente et à proximité de l'institution marquent pour le moins un certain flottement ou une certaine hésitation quant à l'importance des collections surtout que les responsables, la plupart du temps, n'avaient

pas leurs bureaux dans le voisinage de ces dernières³¹.

En dépit des difficultés de nature administrative, le service présente une excellente feuille de route au titre des réalisations. On aura établi les inventaires de fonds personnels de députés³², on aura publié des ouvrages qu'on peut juger essentiels, tel l'inventaire des collections d'archives personnelles des parlementaires³³ et d'autres d'intérêt plus limité, comme l'index des registres de prêts de la Bibliothèque³⁴ ou l'entrevue d'un ancien député³⁵ ou des recherches sur le premier greffier de l'Assemblée, Samuel Phillips, ou encore sur un employé de la Bibliothèque de 1901 à 1944, Lucien Lemieux. Mais il faut également mettre au crédit des préposés la récupération de certains dossiers, par exemple six liasses de documents relatifs à l'incendie du Palais législatif de 1883 et aux pertes de la Bibliothèque³⁶, l'inventaire général de la collection et sa mise à jour, l'établissement de fichiers ou de recueils relatifs aux bâtiments³⁷ législatifs et à leur ameublement ou encore aux œuvres d'art qu'ils abritent.

Un autre aspect mérite qu'on s'y arrête : l'élargissement et la diversification des archives parlementaires³⁸ mais aussi leur regroupement au cours des années postérieures à 1970. Au départ, la collection regroupée se résumait aux documents déposés en Chambre. Les documents administratifs récents étaient conservés dans les services et d'autres avaient été confiés aux Archives nationales. Rapidement, on en vint à vouloir regrouper l'ensemble. Aussi, fit-on des démarches auprès de l'organisme pour récupérer les dossiers qu'on lui avait confiés et les insérer avec ceux toujours sur place³⁹. Au même moment, on commença à mesurer la valeur des archives personnelles des députés⁴⁰. D'où les interventions, soulignées plus haut, des présidents Vaillancourt et Guay. De plus, petit à petit, on a commencé à verser aux Archives les enregistrements audio des débats et, par la suite, les enregistrements vidéo⁴¹.

Somme toute, pendant la période, le contenu des archives de l'Assemblée nationale

s'est diversifié et on peut dire qu'il correspond actuellement, avec de légères disparités, à celui de services similaires d'autres pays. On peut donc avancer, avec les éléments soulignés, que les archives parlementaires québécoises ont connu une progression remarquable au cours des trois dernières décennies du vingtième siècle : élargissement de leur contenu, mise en ordre et travaux d'inventaire, structuration et professionnalisation du service, réalisations, etc.

Depuis l'an 2000

Une troisième période de l'histoire des archives parlementaires québécoises pourrait avoir commencé en l'an 2000 ou au cours de la première année du millénaire. *Ex post*, on pourra peut-être juger qu'il y a continuité mais, pour l'heure, certains indices laissent croire qu'on assiste à une certaine rupture. D'abord, on a recruté du personnel spécialisé et les crédits semblent s'ajuster aux besoins. On vient également d'aménager une salle de traitement des documents et un espace réservé à la consultation. Enfin, les autorités de l'Assemblée et des Archives nationales du Québec ont paraphé, en mars 2003, une entente portant sur la conservation et la mise en valeur des archives des parlementaires, entente qui reconnaît et précise les pratiques suivies depuis les années 1980. De plus, le tout s'inscrit à l'intérieur des objectifs d'un plan stratégique d'ensemble de l'administration parlementaire pour les années 2002-2004⁴².

L'évolution du personnel responsable des archives ressemble à celle observée dans des domaines limitrophes. Dans le passé, mieux : entre 1970 et 2000, des personnes très compétentes⁴³ ont dirigé le service tantôt de très près et tantôt à distance, et d'autres ont réalisé des mandats plus précis avec brio. Mais le personnel d'appoint a très souvent été constitué d'employés en surnombre, profanes dans le domaine, et la continuité de leurs prestations n'a pas toujours été assurée. Au cours des dernières années, la nécessaire spécialisation du personnel archivistique s'inscrit dans le quotidien. Une telle évolution ne pourra qu'être rentable pour le Parlement québécois et pour la société tout entière.



Salle de traitement de la Division des archives.
Source : Assemblée nationale

De plus, d'immenses progrès ont été réalisés au titre des locaux depuis le début du siècle. D'abord, on a inscrit dans les projets l'aménagement d'un centre de conservation. Enfin, autre évolution envisagée, on prépare un programme de diffusion à distance des pièces documentaires d'importance conservées sur place. Aussi, prévoit-on la numérisation de corpus ou séries, de « trésors » bien précis, afin de les mettre à la portée des chercheurs et des citoyens. Une telle entreprise devrait permettre une meilleure accessibilité de la collection.

Conclusion

L'Assemblée nationale de demain et ses archives continueront d'évoluer. La multiplication des écrits, des images et des enregistrements se poursuivra. Sans doute que les supports documentaires se diversifieront et se multiplieront à l'égal du champ de compétence, des fonctions et des moyens techniques des services d'archives⁴⁴. Au titre du mandat, le service pourrait constituer le point de chute des présents et des xénies offerts aux parlementaires québécois par des dignitaires étrangers. Côté moyens techniques, on pense à la numérisation et à la mise à disposition à distance de documents archivistiques essentiels. Le phénomène pourra à la fois faciliter et compliquer le travail des archivistes d'abord et avant tout parce qu'au monopole de la gestion physique des corpus s'ajoutera celui de la gestion des modes d'accès numériques. Mais, dans l'ensemble, l'évolution devrait être bénéfique

à tous, actuellement ou plus tard, à la représentation nationale, au personnel du secrétariat administratif, aux citoyens, c'est-à-dire à la cité entière, et aux chercheurs. À

n'en pas douter, les années à venir seront fastes pour les archives de l'Assemblée. Et il y a tout lieu de croire qu'une nouvelle période s'ouvre pour elles.

1. Gilles Héon des Archives nationales du Québec parle des « pertes dues aux nouvelles dispositions juridiques de 1867 », « Bref historique des archives du Québec », *Rapport des Archives nationales*, 1970, vol. 48, p. 20-23. Les quelques documents d'archives qui restent des premières années des institutions parlementaires québécoises appartiennent aux Archives du Canada. On se reportera à l'inventaire suivant : « Records of Parliament, 1776-1915 », dans *Preliminary Inventory: Records Groups no 14-16 / Public Archives of Canada, Manuscripts Division*, Ottawa, Queen's printer, 1957, p. 9-10.

2. Par exemple, Louis Fortier note, dans l'introduction de tables alphabétiques : « [...] la plus grande partie des documents officiels relatifs aux élections ont été brûlés dans l'incendie du Palais législatif le 19 avril 1883 » (*Index général des Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Charles-François Langelier, 1893). Il y a deux décennies, le 31 décembre 1981 plus exactement, un incendie a ravagé le Centre de pré-archivage et a détruit dix-huit caisses de dossiers relatifs à l'Hôtel du Parlement et à l'immeuble Pamphile-Le May (Note de Jean-Guy Pelletier à Gaston Bernier, 22 décembre 1992).

3. Gilles Héon, « Bref historique des archives du Québec », *Rapport des Archives nationales*, 1970, p. 15.

4. À cet égard, on retiendra la perspective d'un reportage journalistique du 19^e siècle : *Nos archives : les statistiques*, Québec, Imprimerie A. Côté, 1880. On se concentre sur les papiers conservés ailleurs mais on oublie ceux qui sont secrétés quotidiennement sur place.

5. Le règlement publié en 1793 passe sous silence l'inévitable production de documents parlementaires et *ipso facto* la responsabilité du greffier à leur égard.

6. On précise dans *Règles et règlements permanents de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, Québec, Neilson, 1830, p. 27, que les procès-verbaux et les rapports de comités « seront délivrés au Greffier [...] pour être conservés avec les autres papiers sur les liasses ». Mais on ne va pas au-delà. Au même moment, la Bibliothèque fait déjà l'objet de huit articles dans le document (p. 79-88).

7. Selon Gilles Héon, *op. cit.*, vers 1790, les archives du Québec furent conservées au collège des Jésuites (à l'emplacement actuel de la mairie de Québec) et dans les chambres fortes de l'ancien Palais épiscopal (situé dans ce qui est actuellement le parc Montmorency). Au cours des années 1850, elles auraient été logées au château Haldimand, sur l'emplacement actuel du Château Frontenac, et détruit en 1892.

8. Damase Potvin, *Aux fenêtres du Parlement de Québec*, Québec, Éditions de la Tour de pierre, 1942, p. 261-262.

9. À titre d'illustration : Louis Fortier, *Index des Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, Québec, Charles-François Langelier, 1893; Paul-Ernest Smith, *General Index to the Journals of the Legislative Assembly of the province of Quebec*, Québec, C. F. Langlois, 1891.

10. Damase Potvin, *op. cit.*, p. 263.

11. Selon Gaston Deschênes, des dossiers auraient été versés aux Archives nationales vers 1970 (*Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 14, n^o 3 (juin 1984), p. 35-40).

12. Jean-Guy Pelletier, « Lucien Lemieux, un acteur et témoin oublié de l'histoire de la Bibliothèque », *Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 31, n^{os} 3-4 (septembre 2002), p. 26-31.

13. Outre Dominique Lapointe, conseiller parlementaire, ce comité était composé de Mario Trudel et de Pierre Duchesne. Il a recommandé « qu'une nouvelle entité administrative désignée sous le nom de 'Direction des archives' soit créée ». (*Rapport sur l'organisation administrative*, Assemblée nationale du Québec, 12 novembre 1976, p. 42-44). Au sujet du mandat confié au Bureau d'accueil et d'information, Gaston Deschênes, historien et ex-directeur de la Direction des études documentaires de l'Assemblée nationale, a identifié dans un article publié il y a près de vingt ans l'origine du dépôt d'archives créé à l'Assemblée dans les travaux d'inventaire faits au Bureau. (*Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 14, n^o 3 (juin 1984), p. 35-40). Quant à la Bibliothèque, elle mit sur pied une cellule de production de microfilms et on y procéda, au cours de l'été 1972, au classement des documents parlementaires déposés à l'Assemblée depuis 1867. On commença le microfilmage en octobre. À la fin de février 1973, 200 bobines (1867-1894) étaient sur le marché (*Rapport annuel du bibliothécaire*, 1972/1973, p. 4-5).

14. Sept ans plus tard, on écrira : « Allons-nous enfin établir un lien direct et indissociable entre la gestion des documents et les archives et considérer ceux-là comme le réservoir naturel de ceux-ci? (sic) » (André Beaulieu, dans *Assemblée nationale, Réunion de réflexion, Cap-à-l'Aigle*, 22, 23 et 24 août 1983, p. 17).

15. Dans le document de travail préparé en vue de la réunion des cadres (Cap-à-l'Aigle, 22-24 août 1983), André Beaulieu présenta le Service du patrimoine et de la gestion des documents (p. 17-18). En parallèle, la Bibliothèque incluait parmi ses responsabilités les éléments suivants : « Assurer [...] la conservation du patrimoine national, actuellement entre les mains de l'Assemblée / Recueillir, organiser et préserver[...] les archives sonores et visuelles [...] ». (p. 19).

16. *Revue des parlementaires de langue française*, n^{os} 51/52 (4^e trimestre 1983-1^{er} trimestre 1984), p. 134.

17. « [...] le personnel de la division (de la recherche) a poursuivi le dépouillement des archives des Travaux publics dans le but de repérer la documentation sur les édifices parlementaires et a dressé l'inventaire des photos des députés qui ont siégé à l'Assemblée depuis 1867 » (*Rapport annuel de la Bibliothèque*, 1980, p. 15).

18. L'un, daté d'avril 1982, portait sur les documents conservés au CCDD (73 p.) et l'autre, d'août, portait sur les fonds des conservateurs de la Bibliothèque (23 p.). Pour le premier inventaire, voir Luc Potvin, *Les documents semi-actifs et inactifs conservés à l'Assemblée nationale : évaluation globale et inventaire sommaire*, Québec, février 1982, 28 p.

19. *Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec*, séance du 12 juin 1981, 1^{re} session, 32^e législature, p. 698.

20. En 1983, le président, à ce moment-là, M. Richard Guay, « se propose d'entrer en communication avec les ex-députés afin de les inviter à transférer leurs archives à l'Assemblée nationale » (*Réunion de Cap-à-l'Aigle*, 22,

- 23 et 24 août 1983 : *compte rendu sommaire*, p. 37). En 1995, M. Roger Bertrand écrit : « [...] beaucoup de nos élus n'ont pas laissé d'archives. Aussi, j'en profite pour lancer un appel aux parlementaires [...] et à tous les citoyens qui auraient conservé de tels documents, afin qu'ils en fassent don » (dans Assemblée nationale, *Inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois*, 2^e éd., Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1995, préface).
21. « Allez donc aux Archives nationales [...] essayer de consulter les papiers des premiers ministres [...], de tous ceux qui ont occupé le pouvoir depuis cinquante ans. Pas un seul fonds d'archives [...] Vous voulez consulter les papiers de Taschereau? On les a envoyés à Ottawa. Les papiers de Duplessis? [...] » (J.-L. Roy, « Le Québec, une société refroidie », *Les Cahiers de Cap-Rouge*, vol. 11, n° 4 (1983), p. 23).
22. Pierre de Bellefeuille, ancien député, a raconté devant les membres de la Société du patrimoine politique québécois le 19 juin 2002 que, selon des témoignages de voisins, M^{me} Sauvé, veuve du premier ministre (1959), aurait « fait un grand feu » des papiers personnels de son défunt mari.
23. « Vaugois expose son projet sur les archives », *Le Soleil*, 28 août 1980, p. B-8.
24. *Rapport annuel de la Bibliothèque*, 1989/1990, p. 41.
25. *Ibid.*, p. 18.
26. *Ibid.*, 1992/1993, p. 30.
27. *Rapport d'activités 1998/1999 et étude des crédits 1999/2000*, p. 9.
28. Note de M. Pierre Duchesne, secrétaire général, à tous les cadres supérieurs datée du 1^{er} juin 2001 et intitulée « Nouvelle division des archives à la Bibliothèque... ». Mais le rattachement des archives était inscrit dans la pratique depuis la fin de décembre 2000.
29. Luc Potvin, dans le rapport signalé plus haut, identifie deux chambres fortes de l'Hôtel du Parlement (3^{1/2} et 362) et une de l'actuel bâtiment Pamphile-Le May (225).
30. Jocelyn Saint-Pierre, « La Bibliothèque de l'Assemblée nationale et la quête séculaire d'espace », *Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 31, n°s 1-2 (mars 2002), p. 22.
31. Un collaborateur écrit tout crûment à la suite du déménagement d'avril 1981 : « Ce déménagement illustre très bien la situation [...] on ne sait pas quoi faire avec les documents semi-actifs ou inactifs. Chacun les empile un peu partout dans l'édifice et les déplace quand il faut faire de l'espace. C'est finalement le problème lui-même qui se déplace quand il n'est pas éliminé par la destruction arbitraire de documents. » (Note de Gaston Deschênes à Gaston Bernier datée du 14 avril 1981).
32. Ceux de MM. Jérôme Proulx et Antoine Drolet en 1990/1991, de M. Richard Guay en 1993/1994, de M. Maurice Richard en 1994/1995, de M^{me} Christiane Pelchat en 1995/1996.
33. Assemblée nationale, *Inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois*, 2^e éd., Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1995, 217 p. La première édition fut publiée en 1980. La troisième édition, mise à disposition en ligne, portera un titre moins équivoque pour les spécialistes : *Guide des archives des parlementaires québécois*.
34. *Index des registres des emprunteurs de la Bibliothèque de la Législature, 1882-1967*, Québec, 1994, x, 375 p. On en trouve une courte présentation dans *Première lecture*, vol. 4, n° 1 (octobre-novembre 1994), p. 8.
35. Interview de M. Albert Dionne, député de Rimouski de 1956 à 1966, réalisée par Jean-Guy Pelletier (Québec, 1994, 11 f.).
36. Assemblée nationale du Québec, *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2000-2001*, Québec, Assemblée nationale, 2001, p. 50-51.
37. *Les édifices parlementaires : extraits des rapports du ministère des Travaux publics du Québec, 1867-1979* (compilation et index par Francine Hudon, Division de la recherche), Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1980, 265 p.
38. Il existe quelques textes de présentation générale du contenu des archives parlementaires telles qu'elles se présentaient durant les trois dernières décennies : le texte de Gaston Deschênes déjà signalé (*Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 14, n° 3 (juin 1984), p. 39-40), celui de Jean-Guy Pelletier, publié dans le *Bulletin de l'Association d'histoire politique du Québec*, vol. 1, n° 1 (automne 1992), p. 10-11, et enfin une présentation de Jocelyn Saint-Pierre à l'occasion de la Rencontre sur le patrimoine politique du Québec (*Rencontre sur le patrimoine politique du Québec*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2002, p. 23-24).
39. André Beaulieu écrira dans un rapport daté du 28 avril 1986 : « 85 boîtes de documents ainsi que de nombreux registres du 19^e siècle et du début du 20^e [...] ont été récupérés des Archives nationales qui conservaient ces séries partielles [...] depuis 1970 ». Les archives administratives représentaient 2 337 boîtes de documents en 2001 (Jocelyn Saint-Pierre, *Rencontre*, p. 23).
40. Après les élections générales de 1976, un seul député avait remis des dossiers d'archives et il les avait confiés aux Archives nationales du Québec (*Le Soleil*, 24 octobre 1979).
41. Selon une évaluation réalisée en 2001, les cassettes audio versées par la Direction de la diffusion des débats représentent environ 43 000 heures d'enregistrement et les cassettes vidéo, 14 000 (Jocelyn Saint-Pierre, *Rencontre*, p. 24).
42. D'une manière globale, le secrétariat administratif désire « Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire, architectural et urbain de l'Assemblée ». Plus précisément, en ce qui concerne le sujet abordé ici : « Réalisation d'un projet de conservation, de numérisation et de mise en valeur des archives sonores et audiovisuelles de l'Assemblée / Aménagement d'un nouveau centre de conservation des archives de l'Assemblée / Élaboration et mise en œuvre de politiques sur l'acquisition des archives des députés », etc. (*Plan stratégique de l'administration de l'Assemblée nationale 2002-2004*, Québec, Assemblée nationale, 2002, p. 40). Pour plus d'information sur ces réalisations, voir Ginette Rouleau, « La Division des archives : les archives patrimoniales autrement », *Bulletin de la Bibliothèque*, vol. 32, n°s 3-4 (octobre 2003), p. 43-44.
43. Qu'il suffise de nommer André Beaulieu, qui a dirigé le service entre 1983 et 1986.
44. En arrivera-t-on à répondre à une question romanesque de Éric Orsenna : « [...] pourquoi ne conserve-t-on pas aussi les sentiments aux archives [...] pourquoi? [...] les sentiments sont encore plus fragiles que les papiers » (*Grand amour*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 154).

BRÈVES

(Suite de la page 2)

8 juillet 2004

- Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, accompagné de cinq députés, participe à la XXX^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard.

21 juillet 2004

- La *National Conference of State Legislatures* (NCSL) décerne à M. Richard Daignault, de la Direction des relations inter-parlementaires et internationales, le *Legislative staff achievement award* qui est remis une fois l'an à un fonctionnaire d'un parlement membre de la NCSL qui s'est particulièrement distingué. L'Assemblée nationale du Québec est la seule assemblée législative canadienne affiliée à la NCSL.

17 août 2004

- M. André Boisclair démissionne comme député de Gouin et leader de l'opposition officielle. La composition de l'Assemblée est maintenant la suivante : Parti libéral 72, Parti québécois 44, Action démocratique 4, indépendant 1 et 4 sièges sont vacants.

18 août 2004

- Le député de Verchères et chef de l'opposition officielle, M. Bernard Landry, annonce la nomination de la députée de Bourget, M^{me} Diane Lemieux, au poste de leader de l'opposition officielle.

29 août 2004

- Plus de 600 délégués de partout dans le monde se rassemblent à Québec en vue de participer à la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth. L'événement, qui se déroule du 29 août au 9 septembre, amènera également les parlementaires à Ottawa et à Toronto.

1^{er} septembre 2004

- Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, et son homologue de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, M. Bev Harrison, signent aujourd'hui une entente prévoyant la création de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick-Québec.

9 septembre 2004

- Le député de Verchères et chef de l'opposition officielle, M. Bernard Landry, annonce la nomination du député de Dubuc, M. Jacques Côté, au poste de whip adjoint de l'opposition officielle.

13 septembre 2004

- L'Assemblée nationale du Québec reçoit le Parlement des sages pour sa 5^e législature. Cette activité se déroule du 13 au 15 septembre avec la collaboration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR).

14 septembre 2004

- Le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Michel Bissonnet, et son homologue de l'Assemblée nationale française, M. Jean-Louis Debré, soulignent le 25^e anniversaire de la Commission interparlementaire franco-québécoise.

20 septembre 2004

- Tenue d'élections partielles dans quatre circonscriptions du Québec : Gouin, Laurier-Dorion, Nelligan et Vanier. La composition de l'Assemblée est maintenant la suivante : Parti libéral 73, Parti québécois 46, Action démocratique 5, indépendant 1.

19 octobre 2004

- Reprise des travaux de la 1^{re} session de la 37^e législature.
- L'Assemblée nationale du Québec adopte une motion visant à marquer l'entrée en vigueur de la Proclamation royale qui désigne le 28 juillet de chaque année *Journée de commémoration du Grand Dérangement*, proclamation reconnaissant les torts causés aux Acadiens lors de la déportation.

10 novembre 2004

- C'est à l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec et président de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, M. Michel Bissonnet, qu'a lieu à l'Hôtel du Parlement l'activité *Les chefs de file au Parlement* visant à rapprocher la population des élus et à mieux promouvoir les institutions parlementaires.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Toutes ces publications sont disponibles à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Pour consulter toutes les listes de nouveautés, visitez notre site Internet à l'adresse suivante :

www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/collections/index.html#acquisitions.

1. Ole Johan Andersen. « Public-private partnerships : organisational hybrids as channels for local mobilisation and participation? » *Scandinavian Political Studies*, vol. 27, n° 1 (2004), p. 1-21.
2. Benoît A. Aubert. *Les partenariats public-privé : une option à découvrir*. Montréal, CIRANO, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations, 2004, 45 p. (Rapport Bourgogne; 2004RB-02) www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2004RB-02.pdf
3. Nancy Averil, Nicole Murphy et Susan Snider. *Governor-in-Council appointments : best practices and recommendations for reform*. Ottawa, Public Policy Forum, 2004, 61 p. www.ppforum.ca/ow/gov_apt_reform.pdf
4. Gérald Boutin et Frédéric Le Cren. *Le partenariat : entre utopie et réalité : santé et services sociaux, éducation, administration publique et privée*. Montréal, Éditions Nouvelles, 2004, 127 p.
5. Neil Bradford. « Public-private partnership? Shifting paradigms of economic governance in Ontario. » *Revue canadienne de science politique*, vol. 36, n° 5 (décembre 2003), p. 1005-1033.
6. European Commission. *Guidelines for successful public-private-partnerships*. Brussels, European Commission, 2003, 100 p. europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docgener/guides/ppp/ppp_en.pdf
7. Suzan M. Ilcan, Daniel M. O'Connor et Marcia L. Oliver. « Contract governance and the canadian public sector. » *Relations industrielles*, vol. 58, n° 4 (2003), p. 620-643.
8. *An introduction to public-private partnerships*. Vancouver, Partnerships British Columbia, 2003, 7 p. www.partnershipsbc.ca/pdf/An%20Introduction%20to%20P3%20-June03.pdf
9. Daniel Mullet. *Des services publics plus efficaces grâce au partenariat public-privé*. Montréal, Institut économique de Montréal, 2003, 4 p. www.iedm.org/etudes/partenariat.pdf
10. National Council for Public-Private Partnerships. *Critical choices : the debate over public-private partnerships and what it means for America's future*. Washington, D.C., NCPPP, 2003, 26 p. www.ncppp.org/presskit/2003whitepaper.pdf
11. *PFI : meeting the investment challenge*. London, HM Treasury, HMSO, 2003, 134 p. www.hm-treasury.gov.uk/media/648B2/PFI_604.pdf
12. Raymond Plant. « A public service ethic and political accountability. » *Parliamentary Affairs*, vol. 56, n° 4 (2003), p. 560-579.
13. Finn Poschmann. *Private means to public ends : the future of public-private partnerships*. Toronto, C. D. Howe Institute, 2003, 32 p. www.cdhowe.org/pdf/commentary_183.pdf
14. United-Kingdom. National Audit Office. Working Group on the Audit of Privatisation. *Guidelines on best practice for the audit of risk in public/private partnerships*. London, National Audit Office, 2003. www.nao.gov.uk/intosai/wgap/pppdraft.htm

Comité de rédaction

Alain Gariépy
Jocelyn Saint-Pierre
Raphaël Thériault
Christina Turcot

Coordination de la production et abonnement

Carmen Gosselin

Conception graphique

Marie-Laurence Giroux

Mise en page

Robert Bédard

Impression

Service de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
bibliotheque@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 4^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808